

Pacte Territorial d'Insertion 2019-2021

gironde.fr/pacte-insertion



Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 portant application de la loi précitée,

Il est conclu un Pacte Territorial pour l'Insertion entre :

- ▶ **Monsieur le Président du Conseil départemental de la Gironde,**
- ▶ **Madame la Préfète du Département de la Gironde,**
- ▶ **Monsieur le Président du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine,**
- ▶ **Monsieur le Directeur Territorial de Pôle Emploi,**
- ▶ **Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF),**
- ▶ **Monsieur le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde (MSA),**
- ▶ **Madame la Présidente de l'Union Départementale des Centres d'Action Sociale (UDCCAS),**
- ▶ **Monsieur le Président de l'Association Régionale des Missions Locales (ARML),**
- ▶ **Monsieur le Président des PLIE de la Nouvelle Aquitaine (ALIENA),**
- ▶ **Monsieur le Président du réseau de l'Insertion par l'Activité Economique de la Nouvelle Aquitaine (INAE),**
- ▶ **Monsieur le Président de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH).**

PARTIE 1

Le partenariat, clef de voûte du PTI 2019-2021

La coordination des acteurs publics est fondamentale pour augmenter leur portée commune.

Dans ce nouveau PTI, c'est dans une dimension territorialisée qu'elle se poursuivra.

Le Programme Départemental d'Insertion : le cadre de référence de la politique d'insertion.



Ce Programme, construit autour de 3 axes, réaffirme l'accès à l'emploi et à l'activité comme objectif principal de l'action départementale.

Il se décline autour des principes suivants :

- ▶ Une politique d'insertion globale s'attachant aux facteurs clés de l'exclusion,
- ▶ Une politique transversale contribuant à la mise en cohérence des dispositifs,
- ▶ Une gouvernance partagée favorisant l'action collective dans une logique de co-responsabilité,
- ▶ Une politique participative accordant une place à la parole des personnes.

AXE 1

Garantir l'accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de précarité

- Améliorer l'accès au RSA socle et activité
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins
- Améliorer l'accès, le maintien dans le logement
- Simplifier le quotidien des personnes

AXE 2

Réunir les conditions de réussite de l'insertion professionnelle des personnes en précarité

- Garantir le droit à l'accompagnement pour favoriser la continuité des parcours
- Orienter, pré-qualifier, qualifier et former pour une insertion professionnelle de qualité
- Favoriser l'accès à l'emploi et à l'activité des plus fragiles
- Permettre les mobilités durables

AXE 3

Renouveler les modes de gouvernance

- Renforcer la transversalité des politiques et la coordination territoriale afin de garantir une meilleure prise en charge de l'utilisateur
- Favoriser une participation citoyenne dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'insertion

Le Pacte Territorial d'Insertion 2014-2018 : un enjeu fort de gouvernance

Déclinaison opérationnelle du PDI, l'élaboration de ce PTI a constitué pour le Département une opportunité pour engager l'ensemble des acteurs publics concernés dans une démarche conjointe, en favorisant leur adhésion autour d'objectifs partagés.

La finalité de cette démarche étant, à travers ce nouveau mode de gouvernance, d'améliorer la prise en charge des personnes et de faciliter les parcours d'insertion.

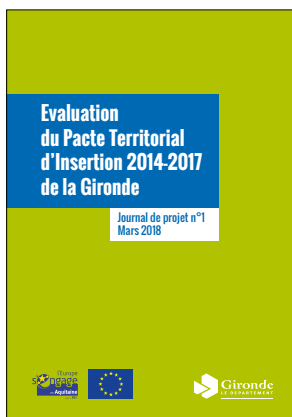
2018 : une année d'évaluation

Dans la perspective de son renouvellement, ce pacte a fait l'objet, en 2018, d'une évaluation intégrant 3 démarches différentes mais complémentaires :



La conduite d'une étude portant sur la notion de « freins à l'emploi » auprès des personnes allocataires du RSA.

Menée par le Cabinet de sociologie ASDO avec le concours d'un comité consultatif composé de 10 allocataires, cette étude s'est achevée en avril 2018.



Une évaluation dont l'objet vise à mesurer les impacts de la gouvernance du PTI sur l'amélioration des parcours des personnes.

Le cahier des charges de cette évaluation construit par l'ensemble des signataires du PTI, a donné lieu à un marché public attribué au cabinet ENEIS by KPMG. Ces travaux ont fait l'objet d'une restitution le 23 janvier 2019 auprès des professionnels de l'insertion et des partenaires.

Ces travaux ont été rendus possibles grâce au soutien du Fonds Social Européen. Les synthèses figurent en annexe



Un audit du fonctionnement du dispositif RSA réalisé par les services du Département dans le courant des années 2017 et 2018. Cette observation a porté sur l'analyse des pratiques et procédures concernant l'orientation des personnes et leur accompagnement. Dès 2018, la mise en œuvre d'importantes mesures correctives ont été possibles.

Le Pacte Territorial d'Insertion 2019-2021 :

Un document revisité pour une plus grande lisibilité

Le précédent PTI comportait pas moins de 130 actions. Cela lui donnait un aspect « catalogue » dans lequel les partenaires peinaient à identifier la place de chacun.

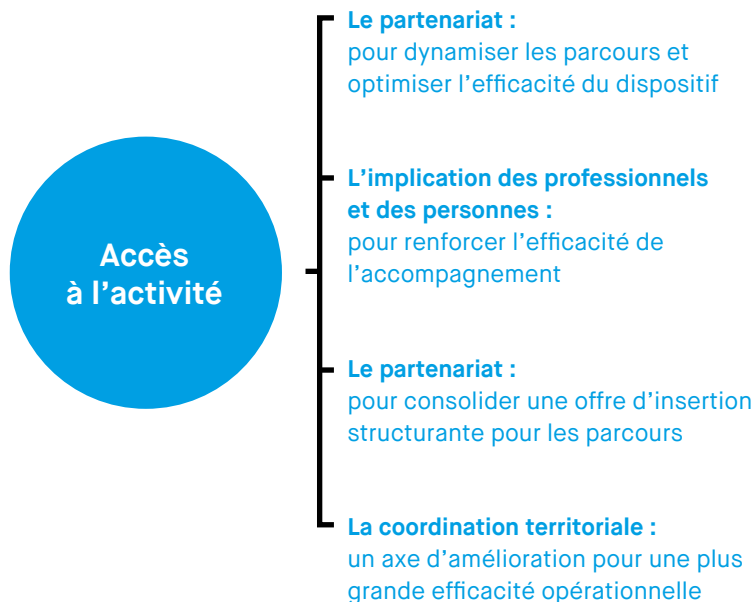
Le nouveau pacte repose donc sur :

- ▶ 33 chantiers identifiés comme prioritaires par les partenaires du PTI, présentés sous forme de fiches actions,
- ▶ reposant principalement sur les actions partenariales portées par 2 ou plus signataires du PTI,
- ▶ exposant l'engagement effectif de chacun,
- ▶ comportant des objectifs mesurables.

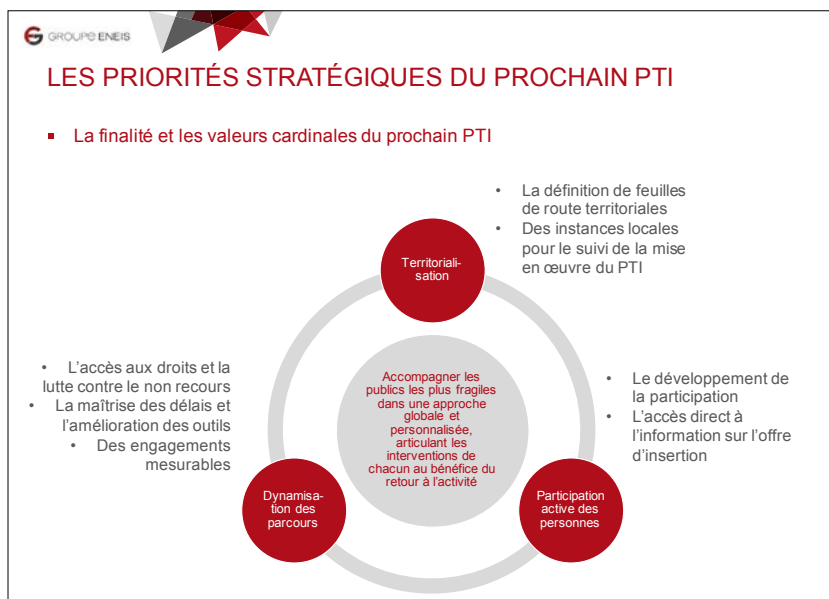
Quatre priorités pour améliorer l'accès à l'activité des personnes

L'impact de la mobilisation des institutions partenaires est estimé positif sur la dynamique qu'elle a créée pour la mise en cohérence des actions menées, l'effectivité des moyens mobilisés et l'émergence de pratiques nouvelles et innovantes.

Toutefois, la mesure des effets constatés sur l'amélioration des parcours des personnes et leur insertion professionnelle reste difficile à appréhender.



La finalité et les valeurs cardinales du prochain Pacte



Extrait du rapport d'évaluation – cabinet ENEIS by KPMG – co-financé par le FSE

Des leviers d'action clairement identifiés :

1 Agir sur le dispositif RSA : une évolution amorcée dès janvier 2018 qui concorde avec le volet insertion de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté :

L'évolution de la gestion du dispositif a été formalisée dans une convention élaborée conjointement entre le Département, la CAF, la MSA, Pôle emploi, les PLIE de la Gironde, l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale, l'Association Régionale des Missions Locales.

Cette convention appelée « convention d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA » révisée à compter du 1er janvier 2018 fixe pour chaque étape et pour chaque acteur des objectifs concourant à l'amélioration de la prise en charge des personnes. Elle définit des indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité : amélioration du délai d'orientation, évolution du taux de contractualisation, réduction du délai du premier accueil.

Dès fin 2018, les premiers effets positifs ont été constatés avec en particulier un délai d'orientation moyen en très nette régression. Cette évolution n'est toutefois pas homogène sur l'ensemble des territoires.

LA PRIORITÉ :

Harmoniser le fonctionnement du dispositif et sa performance sur l'ensemble des territoires.

2 Agir en faveur du renforcement de l'accompagnement des personnes : axe important pour favoriser le retour à l'activité des personnes.

Il concerne :

- ▶ Les modalités d'accompagnement tel l'accompagnement global qu'il convient d'intensifier dans son recours au regard des résultats probants qu'il produit. La garantie d'activité départementale contenue dans la Stratégie nationale, dont les contours restent à bâtir avec l'ETAT, Pôle Emploi et les PLIE, constituera également une modalité nouvelle d'accompagnement pour les personnes.
- ▶ Les outils ou instances favorisant la mobilisation des personnes telle la Bourse Départementale d'Insertion s'appuyant depuis le 1er février 2019 sur une plateforme d'échange partenariale plus efficace ou encore le Comité Technique d'Animation (CTA) animé par Pôle Emploi dont la vocation est d'organiser sur un bassin d'emploi donné le suivi du parcours des salariés du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (l'IAE).
- ▶ La place donnée aux personnes dans la maîtrise de leur parcours à travers un accès plus direct à l'offre de services des signataires du PTI.

LA PRIORITÉ :

Proposer une offre d'accompagnement structurante et faisant sens pour la personne.

3 Agir sur l'offre d'insertion :

Le développement sur tous les territoires d'actions professionnelles plus offensives facilitant le lien entre demandeurs d'emploi et employeurs est l'un des enjeux de la Gironde. Il doit contribuer à faire évoluer les représentations à l'encontre des personnes mais aussi de certains métiers, qui constituent des obstacles au retour à l'emploi.

Ce développement s'accompagnera de plans d'action permettant d'en optimiser le recours dans le cadre d'une animation de proximité impliquant l'ensemble des partenaires.

LA PRIORITÉ :

Renforcer l'offre d'insertion pour répondre aux difficultés sociales et faciliter l'accès direct à l'activité et à l'emploi.

4 Agir pour une gouvernance formalisée et consolidée.

Le PTI : la préfiguration d'un service départemental de l'insertion ?

Le PTI 2019-2021 doit constituer un outil fédérateur permettant à chacun des signataires d'avoir de la visibilité sur les engagements de tous, proposant aux acteurs de l'insertion une lecture possible des objectifs opérationnels, de leurs atteintes et ainsi faire véritablement « système ».

Cela devra se traduire :

- ▶ par la mise en place d'un exécutif renouvelé et renforcé à construire avec les signataires au premier semestre 2019 autour des questions concernant la composition, l'objet, le niveau de décision, la récurrence.
- ▶ par l'élaboration d'un outil de pilotage sur la base d'un suivi d'indicateurs permettant l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Une déclinaison locale opérationnelle.

L'évaluation menée par ENEIS pointe l'insuffisance de l'appropriation du PTI à l'échelle des territoires et des Pôles Territoriaux de Solidarité. Quand bien même des collaborations opérationnelles sont mises en place, celles-ci ne font pas toujours le lien avec les objectifs posés par le PTI. Or l'échelon local est tout aussi déterminant dans les politiques d'insertion, puisqu'il constitue à la fois l'échelon de mise en œuvre effective des parcours des personnes et l'échelon d'observation des besoins de territoire.

Aussi pour s'assurer de l'atteinte des objectifs posés par le PTI, il conviendra de faire converger pleinement action départementale et action locale.

Cela se traduira par :

- ▶ L'élaboration de plans d'action locaux à l'échelle des Pôles Territoriaux de Solidarité,
- ▶ La mise en place d'une gouvernance partenariale locale pour un pilotage des plans d'action et de leur suivi,
- ▶ Un outil de pilotage partagé qui favorisera le suivi et l'évaluation de cette politique.

LA PRIORITÉ :

Porter une stratégie partagée entre les parties prenantes de la politique d'insertion au niveau départemental comme au niveau local, évaluable dans ces effets.

PARTIE 2

Enjeux pour les signataires

Pour renforcer l'engagement de tous, ce pacte mise sur une plus grande lisibilité, de ses objectifs, du rôle de chacun et de la mesure des effets produits.

Le Département

La loi confie au Département la mission de mettre en œuvre une politique d'insertion allant du versement de l'allocation du RSA et d'aides ciblées au déploiement de dispositifs d'accompagnement social et professionnel, quel que soit l'âge ou le lieu de vie de ses habitants. Chef de file de l'Insertion, il définit, avec ses partenaires la coordination des actions engagées.

Le Pacte Territorial d'Insertion est la déclinaison opérationnelle des orientations votées par l'Assemblée Départementale, structurées autour des 3 axes du Programme Départemental d'Insertion.

En Gironde, avec la volonté de mieux répondre aux besoins des habitants de nos territoires, et en cohérence avec la volonté affirmée d'inclure la participation des usagers et de nos partenaires dans l'évaluation et la co-construction de notre politique d'insertion, nous avons élaboré un nouveau PTI plus clair, plus lisible, plus opérationnel. L'accès à l'emploi et à l'activité en demeure l'objectif central.

La précarité et la pauvreté touche un grand nombre de personnes et de familles éloignées des ressources que procure l'accès à l'emploi et à l'activité. Notre responsabilité est de déployer les dispositifs les plus pertinents possibles pour les y accompagner selon leurs nécessités.

Nos partenaires, qu'ils soient institutionnels, issus des collectivités, ou associatifs, tout comme nos services, mènent des actions qui leur sont propres. Ce document présente les actions qui sont construites et menées par plusieurs partenaires. Il n'est donc pas exhaustif de l'ensemble des dispositifs.

Avec ses 33 actions, c'est un document commun qui rend visible l'engagement prioritaire de tous les signataires. Il met en évidence la cohérence entre la stratégie du Département de la Gironde et les orientations de la Stratégie nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté.

En n'occultant aucun champ, il souligne le volontarisme du Département de la Gironde à mieux répondre aux urgences d'Insertion et d'Inclusion de ses habitants par l'innovation sociale. Il redonne aussi aux usagers leur place centrale au cœur des dispositifs.

L'évolution de l'atteinte des objectifs opérationnels et son articulation avec le futur Service Public de l'Insertion en fait un outil fédérateur de tous les signataires.

Il sera mis en acte, animé et décliné sur chacun des neuf Pôles Territoriaux de la Solidarité,

selon les besoins des habitants et les ressources de chacun de ces territoires.

Nous remercions ici l'engagement dynamique et responsable de toutes celles et ceux qui ont contribué à ce travail et qui le feront vivre.

L'État

Comme le prévoit la loi, le pacte territorial pour l'insertion définit les modalités de coordination des actions entreprises par les différents partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Ses objectifs de garantie d'accès aux droits, de simplification du quotidien des personnes, de continuité des parcours, de coordination territoriale, de participation citoyenne, etc., sont en cohérence avec la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée par l'Etat.

Il s'inscrit dans la volonté d'une consolidation de l'égal accès à une orientation rapide et à un accompagnement personnalisé, notamment vers l'emploi, que l'Etat souhaite garantir sur tout le territoire.

Dans le prolongement du précédent PTI, il facilite et rend lisibles les complémentarités entre acteurs. Il est important en effet que chacun mobilise ses compétences pour assurer un accompagnement global et adapté de toutes les personnes fragiles, en prenant en compte la diversité des situations individuelles (jeunes, personnes isolées, parents, ...) et territoriales (quartier relevant de la politique de la ville, zones rurales, ...).

En déclinant des chantiers prioritaires de manière opérationnelle, le PTI participe à l'ambition d'égalité des chances et d'insertion par l'activité et l'emploi, et pourra s'articuler avec le futur service public de l'insertion voulu par l'Etat.

La CAF de la Gironde

La CAF de la Gironde, dans le cadre de sa mission de versement de prestations familiales et sociales est particulièrement investie sur le champ de l'accès aux droits et de la lutte contre le non recours. Développer l'accès aux droits constitue un axe majeur de son contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 s'appuyant sur deux leviers :

► la modernisation de la relation de service au travers, notamment, du développement de l'inclusion numérique,

► du renforcement du partenariat afin de simplifier les démarches des allocataires.

Ainsi, inscrire la CAF dans le pacte territorial d'insertion du département de la Gironde nous permet d'afficher nos engagements et de contribuer, en lien avec les partenaires, à l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Parce que cette prestation s'adresse à un public particulièrement précaire pour lequel elle constitue une source essentielle de revenu, la CAF de la Gironde est engagée dans une démarche volontariste garantissant à ce public le paiement rapide et régulier de ses droits.

La MSA de la Gironde

La Mutualité Sociale Agricole est porteuse de valeurs de prévention, de solidarité et de proximité. Sa politique d'Action Sanitaire et Sociale au travers de son plan 2016-2020 traduit son ambition et sa volonté de répondre au mieux aux besoins sociaux de ses ressortissants en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie et d'accompagner et soutenir les territoires ruraux dans une démarche de développement social. Les grandes orientations du plan d'action portent sur :

- prévenir les risques et les fragilités
- accompagner la mobilisation, l'implication et la responsabilisation des personnes tant sur le plan individuel que collectif
- créer et entretenir des dynamiques et des solidarités locales
- lutter contre l'isolement et favoriser le maintien du lien social et intergénérationnel
- renforcer la cohésion des territoires en nouant des partenariats locaux et départementaux.

La MSA soutient et accompagne tout particulièrement les actifs agricoles en situation de précarité dans leur inclusion sociale et professionnelle. Le renforcement de l'accompagnement global de ces personnes est un véritable enjeu et s'inscrit dans une dynamique partenariale forte, renforcé par le futur PTI.»

Pôle emploi

Pôle emploi vise à « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin », en proposant aux demandeurs d'emploi en difficulté (dont les bénéficiaires du RSA), un diagnostic personnalisé et des services adaptés.

Avec un réseau de 18 agences couvrant tout le territoire girondin, des partenariats renforcés avec

l'ensemble des institutions parties prenantes du PTI, l'opérateur national, premier acteur de l'emploi, mobilise ses moyens et notamment :

- les différentes modalités d'accompagnement renforcé (dont l'accompagnement global, particulièrement adapté aux bénéficiaires du RSA)
- le Conseil en Evolution Professionnelle et la formation, levier privilégié pour les publics éloignés de l'emploi
- une offre de service dense en faveur de la mobilité géographique, de l'inclusion numérique ou de l'accès aux droits
- sa connaissance des besoins en compétences des entreprises

Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Avec la nouvelle stratégie de formation des actifs et le Pacte régional d'investissement dans les compétences, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage aux côtés de l'Etat dans le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, doté d'un montant de 502,45 M€. Sur la même période, la Région investira près de 650 M€ pour la formation des demandeurs d'emploi.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences porte l'ambition « d'accompagner et accélérer la transformation des parcours de formation, des contenus pédagogiques et des pratiques d'acquisition des compétences, au service des entreprises et des personnes peu qualifiées, jeunes ou adultes, à la recherche d'un emploi, pour édifier ensemble la société des compétences ».

La Région entend saisir l'opportunité du Pacte pour engager son nouveau service public de la formation professionnelle en additionnalité de son effort propre. Elle prévoit ainsi d'augmenter la capacité de formation pour atteindre 60 000 parcours en 2020.

Ainsi, en mobilisant une approche tout à la fois partenariale, territoriale, sectorielle et innovante, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage notamment à renforcer l'adaptation de son offre de formation aux publics les plus vulnérables sur le marché du travail, faiblement ou pas qualifiés.

Cet objectif s'inscrit pleinement dans les enjeux identifiés du PACTE TERRITORIAL D'INSERTION de la Gironde, à travers les questions de gouvernance, de partenariats insertion, de développement d'une offre de formation aux savoirs de base et de lutte contre l'illettrisme, de soutien à l'insertion par l'activité économique et d'accès à la qualification des publics RSA.

L'UDCCAS

L'Union Départementale de Gironde, porte-parole des 120 CCAS/CIAS adhérents, a pour vocation de mener une action dynamique, fédératrice et proche du terrain, action renforcée depuis l'arrivée d'une chargée de mission en juin 2018.

Les domaines d'intervention qui peuvent impacter les orientations du PTI sont les suivants :

- ▶ être un relais d'information sur l'amélioration de la coordination des dispositifs dans le cadre de l'accès aux droits et de l'ensemble des thématiques regroupées dans l'axe 1 du PTI.
- ▶ sensibiliser l'ensemble des acteurs (élus, techniciens) à la question du non recours et rappeler les règles et obligations liées à la domiciliation.
- ▶ favoriser la communication autour des CTEC sur l'ensemble du territoire et apporter un soutien aux services pour présenter et accompagner la démarche liée à l'accueil inconditionnel (l'UDCCAS et signataire avec le Département de la charte de cet accueil).
- ▶ être une ressource pour les partenaires afin de mobiliser les publics accompagnés par les CCAS et CIAS et leur permettre d'avoir connaissance des projets dans le cadre de l'insertion professionnelle.
- ▶ valoriser le savoir-faire de ses membres ainsi que leur action et apporter la contribution de l'UDCCAS au débat public sur les politiques sociales
- ▶ être un interlocuteur privilégié pour développer des partenariats avec des organismes publics ou privés intervenant dans le champ de l'action sociale.

ALIENA

Acteurs centraux des politiques territoriales de l'emploi, en 2018 les 7 PLIE de Gironde ont accompagné vers l'emploi durable plus de **4000 personnes** en difficulté sociale et professionnelle.

ALIENA coordonne, anime et fédère le réseau des 7 PLIE sur le territoire de la Gironde. À ce titre, ALIENA constitue un partenaire actif pour participer au déploiement du Pacte Territorial d'Insertion de la Gironde et accompagner les allocataires du RSA vers et dans l'emploi.

ALIENA mène avec le Conseil Départemental de la Gironde depuis de nombreuses années un partenariat riche et efficace au profit des populations les plus vulnérables. Acteur majeur de la mise en œuvre du Pacte Territorial d'Insertion, notamment sur l'accompagnement renforcé des Allocataires du RSA, ALIENA s'engage à déployer son action sur l'ensemble de ses territoires et bassins d'emplois.

Au travers de la gouvernance du nouveau Pacte Territorial d'Insertion 2019-2021, les élus des PLIE souhaitent apporter leurs expériences pour développer les politiques d'inclusion et insertions sur les territoires au profit des allocataires du RSA :

- ▶ en élaborant des parcours d'insertion et de formation professionnelle renforcés et individualisés vers l'emploi, avec un accompagnement maintenu durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable,
- ▶ en mobilisant les employeurs du territoire des PLIE,
- ▶ en animant les politiques locales d'insertion dans les territoires avec les partenaires du PTI,
- ▶ en Développant la clause sociale d'insertion sur ses territoires d'intervention en partenariat avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique et en participant notamment aux Comités Techniques d'Animation.

L'AGEFIPH

Il y a 30 ans, en 1987, à l'issue d'une large concertation avec les partenaires sociaux et les associations, le parlement adoptait une loi sur l'obligation d'emploi des personnes handicapées et créait l'AGEFIPH. La loi de 2005 a renforcé l'obligation d'emploi, et l'ensemble des dispositifs déployés depuis permettent de mieux répondre aux enjeux humains, économiques et sociaux de notre pays. Face aux défis majeurs de l'emploi des personnes handicapées, alors que leur taux de chômage reste deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population, il importe que tous les acteurs qui peuvent concourir à l'emploi des personnes handicapées se mobilisent.

L'AGEFIPH n'a cessé d'évoluer, d'innover, d'adapter son offre d'intervention et de proposer des solutions nouvelles au service de l'insertion professionnelle de nos concitoyens en situation de handicap. En 2017, le Conseil d'Administration de l'AGEFIPH a voté un ambitieux plan stratégique, structuré autour de quatre ambitions :

- ▶ sécuriser les parcours professionnels pour accompagner les personnes tout au long de leur vie au travail, en s'attachant à prévenir ou accompagner les ruptures,
- ▶ mieux accompagner et mobiliser le monde économique et social, en particulier les plus petites entreprises, et dynamiser la négociation collective,
- ▶ promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap en agissant auprès des acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelle et du travail, pour qu'ils prennent véritablement en compte l'insertion des personnes handicapées,
- ▶ repositionner l'AGEFIPH et la rendre plus lisible et plus visible.

L'année 2018 a constitué une année charnière de transformation de l'offre de service de l'Agefiph : avec une forte simplification de ses aides, l'élargissement des missions des Cap Emploi au maintien, l'installation de nouvelles prestations d'appui, la montée en charge de l'emploi accompagné, le développement de l'accompagnement et du conseil direct aux entreprises, la généralisation sur l'ensemble du territoire du réseau de référents handicap et l'installation progressive des ressources handicap formation.

L'AGEFIPH a résolument choisi d'inscrire son action dans un cadre de partenariats renforcés, d'une concertation et coopération avec l'ensemble des acteurs pouvant contribuer à l'amélioration de l'emploi des personnes handicapées. Cette notion de dynamique partenariale forte s'inscrit pleinement dans la cadre du futur PTI.

INAE

INAE, Inter-réseau de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) sur la Nouvelle-Aquitaine, intervient auprès plus de 410 structures. Sur le département de la Gironde, 72 SIAE sont ancrées sur le territoire et embauchent plus de 5600 personnes en situation d'exclusion (source INAE / 2017).

INAE a pour rôle de représenter et promouvoir l'IAE, d'accompagner les structures dans leur développement et professionnalisation.

À ce titre, considérant le partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde, INAE veut, via ce PTI, soutenir le développement d'actions portant sur l'accès à l'emploi des personnes les plus fragiles.

Ainsi, INAE s'engage à travailler, dans une logique partenariale pour :

- ▶ le développement de l'IAE sur les territoires,
- ▶ la professionnalisation des acteurs pour une offre d'insertion de qualité,
- ▶ la connaissance du secteur auprès des prescripteurs et partenaires pour une orientation des personnes en difficulté vers un parcours IAE,
- ▶ le renforcement des relations SIAE-Entreprises pour la sécurisation des parcours.

L'ARML

Le rôle des Missions Locales de Gironde en terme d'accompagnement des Bénéficiaires du RSA est considéré par le département de la Gironde comme fondamental. Face à l'enjeu et à l'impact social du dispositif, le réseau des 10 Missions Locales est mobilisé afin d'éviter l'isolement et la cristallisation des situations, en mobilisant l'ensemble d'une offre globale de service (Emploi, orientation professionnelle, mobilité, logement, santé...), dans des délais courts.

Il s'agit également d'améliorer l'information à destination des allocataires du RSA pour favoriser la connaissance et l'appropriation de leurs droits, lutter contre le non-recours et donner du sens à la notion de formalisation de parcours (PACEA et CER Pro).

Au-delà de l'optimisation de la gestion administrative du dispositif RSA, l'effet recherché est d'améliorer l'accès à un référent de proximité, spécialiste des problématiques de jeunesse.

Pour se faire les référents utilisent les outils proposés par le département (BDI) en mettant en œuvre l'ensemble des processus de prises en charge à destination des bénéficiaires.

La participation aux instances (EPT, ERI et EPC) et la relation de confiance observée avec les services du département confère aux missions locales un rôle institutionnel clé dans la prise en charge de ce public.

PARTIE 3

Fiches actions

Ces fiches actions opérationnelles déclinent les chantiers prioritaires partenariaux sur lesquels les signataires du Pacte Territorial d'Insertion se sont accordés.

Pacte territorial d'insertion de la Gironde 2019-2021

Axe 1 : Garantir l'accès aux droits fondamentaux des personnes en situation de précarité

OBJECTIF 1 : Améliorer l'accès au RSA	Fiche action 1 : Renforcer la coordination des acteurs du dispositif RSA (Convention d'Orientation et d'Accompagnement)	CD33, CAF / MSA / Pôle Emploi / TIARML /asso / ALIENA / UDCCAS
	Fiche action 2 : Organiser / assurer une actualisation conjointe et partagée des supports d'information à destination des publics	CD33 / CAF / MSA
	Fiche action 3 : Assurer un maillage territorial par une offre de service diversifiée permettant d'accéder sans obstacle à l'allocation RSA	CD33 / CAF / MSA/UDCCAS
OBJECTIF 2 : Améliorer l'accès à la santé, aux soins des personnes	Fiche action 4 : Poursuivre la mise en œuvre du suivi social exclusif déployé sur le territoire des Hauts de Garonne	CD33 / Etat / Pôle emploi
	Fiche action 5 : Maintenir et déployer la mise en œuvre d'actions prenant en compte conjointement les dimensions sociales et sanitaires dans les projets d'insertion	CD33 / Etat
OBJECTIF 4 : Simplifier le quotidien des personnes précaires	Fiche action 6 : Conjuguer parentalité et insertion	CAF / Pôle emploi

AXE 2 : Réunir les conditions de réussite de l'insertion professionnelle des personnes en situation de précarité

OBJECTIF 5 : Garantir le droit à l'accompagnement pour favoriser la continuité du parcours	Fiche action 7 : Exploiter les possibilités de développer l'accompagnement global et renforcer son efficacité	CD33 / Pôle emploi
	Fiche action 8 : Créer, dans une démarche participative, un outil permettant l'accès direct des personnes à l'offre d'insertion	État / CD33
	Fiche action 9 : « PEPS – BDI » : plateforme d'échanges des partenaires de la solidarité. Bourse Départementale de l'Insertion	État / CD33
	Fiche action 10 : Mobiliser le Comité Technique d'Animation comme levier au service de la sécurisation des parcours et de l'insertion durable des salariés du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)	Pôle emploi / CD33 / État / Région
	Fiche Action 11 : Accompagner les sorties de l'aide sociale à l'enfance	CD33/Etat
OBJECTIF 6 : Orienter, pré-qualifier, qualifier et former pour une insertion professionnelle de qualité	Fiche action 12 : Inscrire durablement les Chantiers Formation Insertion dans l'offre d'insertion girondine	Région/CD33
	Fiche action 13 : Apprentissage de la langue: Instituer une instance interinstitutionnelle dédiée aux échanges sur les engagements et projets de chacun en la matière avec un double objectif : observation et prospective	CD33 / État / Région / Pôle emploi
	Fiche action 14 : Apprentissage de la langue: Consolider la mission d'observatoire départemental en matière de savoirs de base	CD33 / État / Région
	Fiche action 15 : Apprentissage de la langue : Favoriser le déploiement de l'outil numérique au service des personnes et des professionnels	CD33 / État / Région
	Fiche action 16 : Apprentissage de la langue : Engager une étude de faisabilité de l'extension de l'offre du type « Dispositif Permanent de Lutte contre l'Analphabétisme » (DPLAI) sur le territoire girondin hors métropole	CD33 / Région/ État /Pôle emploi
	Fiche action 17 : Apprentissage de la langue: Consolider la fonction accueil / diagnostic /orientation en matière d'illettrisme déployée sur les territoires ruraux	CD33 / Région
	Fiche action 18 : Favoriser la Formation En Situation de Travail (FEST)	État / Région / Pôle emploi

OBJECTIF 7 : Favoriser l'accès à l'activité et à l'emploi des plus fragiles	Fiche action 19 : Dynamiser les parcours des personnes : Favoriser l'insertion professionnelle des allocataires du RSA proches de l'emploi par des plans d'actions (locaux, infra-départementaux et départemental) orientés « compétence ».	CD33 / Pôle emploi
	Fiche action 20 : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : Poursuivre le développement du recours aux clauses d'insertion dans une stratégie départementale et globale	CD33/ALIENA
	Fiche action 21 : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : Poursuivre l'engagement girondin en faveur des contrats aidés et en optimiser la mobilisation comme leur action	CD33 / Etat / Pôle emploi
	Fiche action 22 : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : Maintenir l'engagement girondin en faveur des actions de parrainage	Etat/ CD33
	Fiche action 23 : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : Faciliter l'intégration dans l'entreprise des jeunes via l'intérim - Action FAFTT	Mission locale / Pôle emploi/ Aliéna
	Fiche action 24 : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : Soutenir la mobilisation de la démarche D2C en Gironde en renforçant les coopérations locales avec le réseau Pôle emploi et ses partenaires	CD33 / Etat / Pôle emploi
	Fiche action 25 : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : Maintenir le dispositif spécifique mis en place à destination des personnes intervenant dans le champ de la culture et du spectacle	CD33 / Pôle emploi
Fiche action 26 : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : Adapter la mise en œuvre de la Garantie d'Activité au territoire girondin afin d'en assurer une optimale déclinaison	Etat / CD33 / Pôle emploi	
Fiche action 27 : L'IAE comme levier de retour à l'activité : Développer la collaboration entre SIAE et entreprises pour le retour à l'emploi durable	Etat / CD33 / Région /Pôle emploi / INAE	
OBJECTIF 8 : Permettre les mobilités durables	Fiche action 28 : Mettre en place une coordination départementale des plateformes mobilité pour offrir un niveau de service harmonisé sur l'ensemble du département	CD33/ Etat / Pôle Emploi
	Fiche action 29 : Réaliser une étude des conditions de faisabilité d'un garage solidaire itinérant	CD33 / Etat/ INAE

AXE 3 : Renouveler les modes de gouvernance

OBJECTIF 9 :

Renforcer la transversalité des politiques et la coordination territoriale afin de garantir une meilleure prise en charge de l'utilisateur

Fiche action 30 : Formaliser et consolider la gouvernance du PTI au niveau départemental et à l'échelle des Pôles Territoriaux de Solidarité L'ensemble des Signataires du PTI

Fiche action 31 : Activer la dimension stratégique du CDIAE pour optimiser le déploiement de l'IAE en Gironde État / Pôle emploi Région / CD33 / INAE

Fiche action 32 : Comités Territoriaux de la Formation (CTF) Région

OBJECTIF 10 :

Favoriser une participation citoyenne dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'insertion

Fiche action 33 : Développer la participation des usagers

FICHE ACTION 1

Intitulé de l'action : Renforcer la coordination des acteurs du dispositif RSA (convention d'orientation et d'accompagnement).

Action qui répond aux priorités suivantes :

- Garantir l'accès aux droits des personnes en situation de précarité.
- Poursuivre le travail engagé sur l'amélioration des processus d'accueil et d'orientation des allocataires du RSA, afin de maîtriser les délais à l'entrée dans le dispositif tout en recherchant l'adhésion des personnes.

Axe 1 – Objectif 1	Public cible	Allocataires du Rsa
	Territoire concerné	Gironde
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'animation du dispositif de la convention d'orientation et d'accompagnement pour faire converger les objectifs départementaux et territoriaux et identifier les conditions de mise en œuvre. 2 réunions annuelles + bilan et feuille de route annuels - Généraliser les expérimentations conduites sur les territoires, visant à réunir les personnes sous un format collectif pour leur délivrer une information sur les droits et devoirs, sur la mission de référent et l'offre d'insertion mobilisable. Cette modalité, expérimentée sur les Hauts-de-Garonne et ailleurs, permettrait notamment d'améliorer le taux de présentisme en plateformes d'orientation, et d'obtenir un positionnement immédiat des personnes sur les actions d'insertion - Sensibiliser et mobiliser par le biais de la formation des professionnels accompagnants à la plus-value de l'approche contractuelle dans le travail social et aux missions de référent unique d'insertion
	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les délais d'orientation - Augmenter le taux de contractualisation - Diminuer les délais de première contractualisation et de proposition d'une offre
	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Délai d'orientation entre la notification (flux CAF /MSA) et la désignation du Référent - Taux moyen de contractualisation départemental - Nombre de sorties mensuelles du RSA
	Nombre de personnes concernées	Les allocataires nouveaux entrants dans le dispositif RSA
	Pilotage	Conseil départemental
	Partenaires associés	Les signataires de la convention d'orientation et d'accompagnement
	Financement	Prévisionnel : moyens alloués dans le cadre de la Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté

FICHE ACTION 2

Intitulé de l'action : Organiser et assurer une actualisation conjointe et partagée des supports d'information à destination des publics.

Action qui répond aux priorités suivantes :

► Garantir l'accès aux droits des personnes en situation de précarité.

Axe 1 – Objectif 1	Public cible	Allocataires du Rsa
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- Organiser, dans une démarche participative impliquant professionnels et allocataires, une communication inter-institutionnelle à destination des personnes, sur le dispositif RSA : fonctionnement, objectifs, leviers existant, de façon dématérialisée et par le biais d'actions individuelles et collectives (travailleurs sociaux, instructeurs...)- Poursuivre la sensibilisation des opérateurs d'insertion, particulièrement les bénévoles, à cette approche de l'insertion promue par les institutions
	Résultats attendus	Garantir la bonne information à l'ensemble des bénéficiaires. Améliorer la lisibilité du dispositif, sa compréhension et son appropriation par les personnes
	Indicateurs d'évaluation	À définir par les signataires de la convention
	Nombre de personnes concernées	Tous les allocataires du Rsa
	Pilotage	Conseil départemental
	Partenaires associés	Les signataires de la convention d'orientation et d'accompagnement
	Financement	Ressources propres de la collectivité et partenaires engagés

FICHE ACTION 3

Intitulé de l'action : Assurer un maillage territorial par une offre de service diversifiée permettant d'accéder sans obstacle à l'allocation RSA.

Action qui répond aux priorités suivantes :

► Garantir l'accès aux droits des personnes en situation de précarité.

Axe 1 – Objectif 1	Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels en charge de l'instruction - Les acteurs associatifs
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>1. Poursuivre la formation des professionnels et des acteurs associatifs pour faciliter l'accès à l'allocation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation et accompagnement des professionnels à la connaissance du caf.fr et du téléservice demande de Rsa, - formation et accompagnement de l'ensemble des professionnels chargés de l'instruction Rsa à l'utilisation systématique de l'outil @rsa lors de toutes demandes qui n'auraient pu être faites par le biais du téléservice. <p>2. Informer les CCAS et CIAS non instructeurs, des différentes modalités permettant aux personnes de faire une demande de RSA.</p> <p>3. Finaliser, dans le cadre du SDAASP, une cartographie des espaces publics numériques.</p>
	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre autonome l'allocataire - Garantir la rapidité et la fiabilité de l'ouverture de droit par l'utilisation du téléservice et/ou de @rsa
	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution du taux d'utilisation des télé services - Évolution du taux d'utilisation de @rsa
	Nombre de personnes concernées	Les professionnels
	Pilotage	Conseil départemental / CAF / MSA
	Partenaires associés	UDCCAS / associations
	Financement	Ressources propres de la collectivité et partenaires engagés

FICHE ACTION 4

Intitulé de l'action : Poursuivre la mise en œuvre du suivi social exclusif déployé sur le territoire des Hauts de Garonne.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ Soutenir et accompagner les personnes dans la résolution de problématiques personnelles (santé, psychologique,...)
- ▶ Remettre les personnes en situation de dynamisation globale afin de favoriser une meilleure intégration socioprofessionnelle.

Axe 1 – Objectif 2	Public cible	Les personnes concernées par cette action sont des : <ul style="list-style-type: none">- demandeurs d'emploi- allocataires du RSA- allocataires minima-sociaux- personnes reconnues Travailleurs Handicapés- les personnes exprimant une souffrance physique ou psycho-sociale impactant leur parcours d'insertion.
	Territoire concerné	Territoire du Pôle Territorial d'Insertion des Hauts de Garonne
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- Réhabilitation sociale et professionnelle des demandeurs d'emploi dont les difficultés sociales bloquent de façon manifeste la recherche d'emploi, et empêchent toute démarche active vers l'insertion professionnelle.- Le projet intègre une démarche participative dans la phase d'admission ainsi que dans la définition des objectifs. Cela doit permettre de garantir l'adaptation de la réponse ou de la solution aux besoins de la personne dans une logique de co-construction « sur mesure » du parcours et de l'accompagnement en travaillant le parcours professionnel et le contexte social.- L'équipe pluridisciplinaire qui assure la mise en œuvre de cette action est composée d'un Psychologue, coordonnateur, d'un Neuropsychologue, d'un Ergothérapeute, une infirmière diplômée d'état et une Conseillère en économie sociale et solidaire. <p>L'action déployée sur le territoire des Hauts de Garonne devra assurer, d'une part, la poursuite des accompagnements engagés en fin d'année et de proposer, d'autre part, l'intégration et l'accompagnement de 80 personnes nouvelles pour 2019 nouvelles pour l'année 2019.</p> <ul style="list-style-type: none">- Au-delà, le premier trimestre permettra de finaliser l'étude statistique réalisée par la structure afin d'identifier avec le recul nécessaire les atouts du dispositif et les leviers facilitant l'insertion socioprofessionnelle mais également de restituer un document d'évaluation de cette expérimentation qui permettra d'identifier les conditions de réussite de l'action.- Les enseignements qui en seront tirés détermineront les choix stratégiques et opérationnels du Département et de Pôle emploi quant au déploiement de cette modalité de suivi social exclusif sur d'autres territoires.

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la santé physique et psychique des personnes - Accompagnement à l'élaboration et à l'entrée dans un parcours de soins, - Redynamisation socioprofessionnelle - Accompagnement à la construction d'un projet professionnel - Accès à l'emploi - Permettre aux professionnels de disposer d'un appui dans la prise en charge des personnes exprimant une souffrance physique ou psycho-sociale qu'ils ne sont pas à même de résoudre
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes suivies en accompagnement - Nombre d'évaluations - Nombre d'actions mises en œuvre (forum, ateliers, autres événements) - Nombre de stages réalisés - Nombre de sorties se traduisant par un retour à un accompagnement social ou professionnel - Nombre de sorties sous la forme « Emploi accompagné » - Nombre de sorties sur un dispositif d'emploi (PEC, CDI, CDD, mise à disposition...)
Nombre de personnes concernées	Poursuite des parcours engagés et 80 nouvelles entrées en 2019
Pilotage	Conseil départemental de la Gironde / État
Partenaires associés	Pôle Emploi
Financement	Conseil départemental de la Gironde Prévisionnel : État - Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI)

FICHE ACTION 5

Intitulé de l'action : Maintenir et déployer la mise en œuvre d'actions prenant en compte conjointement les dimensions sociales et sanitaires dans les projets d'insertion.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- Accompagner la personne pour mieux cerner et dépasser ses problématiques de santé dans l'objectif de lui permettre d'élaborer un parcours de soins dans un projet d'insertion y compris professionnel.

Axe 1 – Objectif 2	Public cible	<p>Les personnes concernées par cette action sont des :</p> <ul style="list-style-type: none">- demandeurs d'emploi- allocataires du RSA- allocataires minima-sociaux- personnes reconnues Travailleurs Handicapés- les personnes exprimant une souffrance physique ou psycho-sociale impactant leur parcours d'insertion.
	Territoire concerné	<p>Département 2019 : Médoc et Sud Gironde</p>
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Dans le cadre du partenariat entre le Département et Pôle Emploi, a été mise en place, à titre expérimental, une modalité de « suivi social exclusif ».</p> <p>Cette démarche, au service des plus démunis s'est déroulée sur le Pôle Territorial de Solidarité des Hauts de Garonne avec comme objectif la mise en œuvre d'une action d'accompagnement innovante dans le domaine de la santé telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé.</p> <p>Cette expérimentation fait l'objet d'une étude statistique destinée à identifier les atouts du dispositif et les leviers facilitant l'insertion socioprofessionnelle.</p> <p>De même, un document d'évaluation de cette expérimentation permettra d'identifier les conditions de réussite de cette action.</p> <p>Les enseignements qui en seront tirés détermineront les choix stratégiques et opérationnels du Département et de Pôle emploi quant au déploiement de cette modalité de suivi social exclusif sur d'autres territoires.</p> <p>Calendrier prévisionnel : Restitution de l'étude et du document d'évaluation : Printemps 2019 Lancement d'un appel à projet pour l'extension de la modalité de suivi social exclusif : automne 2019</p>
	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Évaluation de la santé physique et psychique des personnes- Accompagnement à l'élaboration et à l'entrée dans un parcours de soins,- Redynamisation socioprofessionnelle- Accompagnement à la construction d'un projet professionnel- Accès à l'emploi- Permettre aux professionnels de disposer d'un appui dans la prise en charge des personnes exprimant une souffrance physique ou psycho-sociale qu'ils ne sont pas à même de résoudre

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes suivies en accompagnement - Nombre d'évaluations - Nombre d'actions mises en œuvre (forum, ateliers, autres événements) - Nombre de stages réalisés - Nombre de sorties se traduisant par un retour à un accompagnement social ou professionnel - Nombre de sorties sous la forme « Emploi accompagné » - Nombre de sorties sur un dispositif d'emploi (PEC, CDI, CDD, mise à disposition...)
Nombre de personnes concernées	À définir en fonction des territoires
Pilotage	Conseil départemental / État
Partenaires associés	Pôle Emploi
Financement	<p>Conseil Départemental</p> <p>Prévisionnel État : moyens alloués dans le cadre de la Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté</p>

FICHE ACTION 6

Intitulé de l'action : Conjuguer parentalité et insertion.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ Lutter contre le non-recours et faciliter l'accès aux droits pour les publics en difficulté.
- ▶ Lever les freins liés à la garde d'enfants et à la mobilité.

Axe 1 – Objectif 4	Constats Contexte	<p>La dématérialisation croissante des services peut accroître l'isolement de certains publics déjà fragilisés par des freins sociaux et/ou personnels.</p> <p>Pôle emploi et la CAF s'adressent majoritairement aux mêmes personnes</p> <p>La branche famille est engagée dans une démarche volontariste en matière d'accès aux droits et Pôle emploi souhaite s'appuyer sur les acteurs de la protection sociale de manière à favoriser une approche systémique des problématiques que rencontrent les usagers.</p> <p>Détecter plus tôt les problématiques pour favoriser l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours, faciliter l'accès aux offres de services de la CAF ou de Pôle emploi, aider les familles à concilier parentalité et insertion professionnelle, accompagner vers l'autonomie digitale, sont les objectifs qui guident l'action menée par PE et la CAF de la Gironde.</p>
	Public cible	<p>Les allocataires de la Caf, demandeurs d'emploi, ou susceptibles de s'inscrire dans une démarche de recherche d'emploi,</p> <p>Les demandeurs d'emploi en difficultés d'accès à leurs droits ou aux services proposés par la Caf.</p>
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>L'accord de coopération a été signé en novembre 2018 pour 3 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics partagés (au niveau territorial et local) : annuels et en continu en fonction des besoins des territoires - Rapprochement des unités territoriales CAF et des agences locales Pôle emploi - Ouverture des partenariats respectifs vers plus de synergies sur les territoires (appui sur les conventions territoriales globales pour la CAF, sur les accords avec les collectivités ou partenaires d'insertion pour Pôle Emploi) - Actions innovantes ciblant les publics : ateliers co-animés sur l'accès aux droits, la garde d'enfants, la mobilité (Pôle emploi, la CAF) : engagé en 2018 - Coopération opérationnelle avec le CPVA (existante, à renforcer) – centre de formation de la CAF - Sensibilisation aux offres de services, métiers, organisations, outils, leviers - Echanges de bonnes pratiques sur l'inclusion numérique - Actions de communication communes
	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de synergies entre les deux réseaux - Amélioration de la satisfaction des usagers - Gain de temps dans la prise en charge des publics en difficulté (du fait d'une meilleure connaissance de l'offre de service socle et des outils du partenaire - Rétablir la confiance des usagers envers les institutions - Réduire le non-recours

Indicateurs d'évaluation	Chaque axe de travail fait l'objet d'indicateurs associés, permettant de s'assurer de l'effectivité des actions engagées, des contributions locales des deux réseaux, et de l'amélioration des circuits d'information et de communication entre les acteurs (au niveau départemental et local)
Nombre de personnes concernées	Pas de volumétrie (ouvert à tous publics demandeurs d'emploi, allocataires CAF ou allocataires CAF sur le point de s'inscrire à Pôle Emploi).
Pilotage	CAF (service d'accès aux droits) / Pôle Emploi
Partenaires associés	
Financement	Moyens humains CAF / Pôle emploi

FICHE ACTION 7

Intitulé de l'action : Exploiter les possibilités de développer l'accompagnement global et de renforcer son efficacité.

Action qui répond aux priorités suivantes :

► Proposer un accompagnement combinant les dimensions sociales et professionnelles.

Axe 2 – Objectif 5	Public cible	Demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Un des enjeux principaux du partenariat entre Pôle emploi et les Départements consiste à poursuivre la mise en œuvre d'une approche globale de l'accompagnement articulant les expertises emploi et social des réseaux respectifs pour faciliter la levée des freins périphériques et le retour à l'emploi. La force de ce partenariat réside dans sa capacité à apporter des réponses de proximité à tous les demandeurs d'emploi qui en ont besoin quels que soient leurs statuts.</p> <p>Pour la période à venir, l'enjeu résidera dans la montée en charge de cette modalité d'accompagnement en particulier avec l'ouverture à d'autres acteurs du champ social aux conditions cumulatives suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) que le principe de cette ouverture soit mentionné dans la convention ou acté dans un relevé de décisions d'un comité de pilotage ; 2) que les acteurs du champ social en question aient en leur sein des professionnels du travail social ; 3) qu'aucune contribution financière ne soit demandée par ces acteurs à Pôle emploi pour la mise en œuvre de leur accompagnement social dans le cadre de l'accompagnement global. <p>Cela cible dans un premier temps les CCAS qui ne sont pas encore partenaires. Au delà, Pôle emploi et le Département s'attacheront à identifier de nouveaux acteurs et à poser les conditions de bonne mise en œuvre de ce déploiement.</p>
	Résultats attendus	Augmenter le nombre de personnes en recherche d'emploi accompagnées
	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes orientées accompagnées sorties - Nombre et nature des sorties - Délai d'entrée en accompagnement global
	Nombre de personnes concernées	Les allocataires nouveaux entrants dans le dispositif RSA
	Pilotage	Pôle emploi / Conseil départemental de la Gironde

Partenaires associés	CCAS – CIAS MSA Autres acteurs du champ de l'accompagnement global
-----------------------------	--

Financement	Pôle emploi Conseil départemental de la Gironde FSE
--------------------	---

FICHE ACTION 8

Intitulé de l'action : Créer, dans une démarche participative, un outil permettant l'accès direct des personnes à l'offre d'insertion.

Action qui répond aux priorités suivantes :

► Assurer une meilleure information et communication auprès des usagers.

Axe 2 – Objectif 5	Public cible	Prioritairement Allocataires du RSA
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	Engager un groupe de travail en mode participatif, incluant des allocataires du RSA, avec l'appui de la Base Agenda 21 du Département notamment, afin de définir les différents besoins d'information et les solutions à envisager. Cibler prioritairement un temps de travail sur « quel accès à l'offre d'insertion » pour demain : format ? outil ? usage ? Deuxième trimestre 2019 : définition des axes de travail et calendrier prévisionnel.
	Résultats attendus	Donner une information sur l'offre d'insertion aux usagers
	Indicateurs d'évaluation	À définir par le groupe de travail
	Nombre de personnes concernées	Sans objet
	Pilotage	Conseil départemental de la Gironde
	Partenaires associés	Référents RSA, prestataires ou partenaires associatifs volontaires
	Financement	Conseil départemental de la Gironde

FICHE ACTION 9

Intitulé de l'action : « PEPS BDI : Plateforme d'Echanges des Partenaires de la Solidarité – Bourse Départementale d'Insertion ».

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ Mise en place, actualisation et diffusion régulière d'un guide recensant les dispositifs de solidarité existants localement et accessibles aux acteurs publics et privés.
- ▶ Mise en place d'une plateforme de ressources départementales regroupant des expertises thématiques mobilisables librement par les acteurs d'insertion du territoire.

Axe 2 – Objectif 5

Public cible	Référents RSA Professionnels en charge de l'accompagnement des personnes
Territoire concerné	Département
Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>La Bourse Départementale d'Insertion (BDI) est un outil permettant de recenser l'offre d'insertion sociale et professionnelle de la Gironde. Cet outil est mis à disposition de l'ensemble des référents RSA mais également des partenaires de l'insertion sociale et professionnelle. Son accès est aujourd'hui conditionné à une inscription pour avoir des codes d'accès. Créée en 2009 pour sa version numérique, la BDI est aujourd'hui un espace collaboratif regroupant près de 1000 utilisateurs pour environ 9 000 connexions mensuelles. L'outil permet de trouver des informations sur les actions d'insertion dans les champs de l'emploi, la formation, l'Insertion par l'Activité Economique, le logement, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la mobilité, et le RSA/Règlementation. L'accès aux fiches actions est possible par thématique ou par territoire (périmètres des 9 Pôles Territoriaux d'Insertion). Ce sont ainsi environ 300 fiches actions disponibles Afin de rendre l'information toujours plus accessible, cet outil numérique est en constante évolution :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2009 : mise en ligne (sur un espace collaboratif) de l'outil qui était jusque-là sur support papier. L'objectif principal : actualisation des informations en temps réel,- 2013 : concertation de l'ensemble des utilisateurs afin de proposer une version renouvelée,- 2015 : Ouverture d'un nouvel espace BDI qui se veut plus ergonomique et accessible,- 2017 : Projet d'évolution de l'outil vers une Plateforme d'Echanges des Partenaires de la Solidarité (espace accessible en extranet / fonction JCMS)- 2018-2019 : Mise en production – ouverture le 4 février 2019- 2019 : ajustement de l'outil, mise à jour des informations, <p>Les nouvelles fonctionnalités permettront :</p> <ul style="list-style-type: none">- un accès au « module information ». Dans cet espace, l'ensemble des contenus aujourd'hui accessibles via la BDI y seront disponibles. L'ergonomie du site sera plus adaptée et de nouvelles fonctionnalités fluidifieront la navigation.- géo localisation des actions- un accès aux « modules spécifiques » : différents espaces de travail sont prévus par type de professionnel (acteurs de la clause sociale / structures subventionnées / acteurs en charge de l'accompagnement ...) où il sera possible d'échanger, de suivre ses activités (tableau de bord) et d'être acteur (ex : déposer des documents).

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Porter à connaissance les actions d'insertion mobilisables sur une thématique, un territoire - Promotion de l'offre d'insertion
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisateurs - Nombre de connexions mensuelles
Nombre de personnes concernées	Un peu plus de 900 professionnels
Pilotage	Conseil départemental de la Gironde
Partenaires associés	Associations, structures d'insertion, Pôle Emploi, Missions locales, CCAS, PLIE
Financement	Conseil départemental de la Gironde Prévisionnel État - Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion

FICHE ACTION 10

Intitulé de l'action : Mobiliser le Comité Technique d'Animation (CTA) comme levier au service de la sécurisation des parcours et de l'insertion durable des salariés du secteur de l'insertion par l'Activité Economique.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ IAE : levier vers l'emploi des personnes.
- ▶ Garantir le droit à l'accompagnement pour favoriser la continuité du parcours.

Axe 2 – Objectif 5	Public cible	Les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
	Territoire concerné	Département de la Gironde
	Descriptif de l'action	<p>Objectif de renforcer l'articulation et la sécurisation des parcours :</p> <ul style="list-style-type: none">- la connaissance de l'offre d'accompagnement des SIAE- la prescription et le recrutement en IAE- l'optimisation des parcours <p>Notamment via les CTA et autres instances d'animation territoires.</p> <p>Renforcer l'effet « levier » des CTA par :</p> <ul style="list-style-type: none">- une fréquence trimestrielle- une participation active de l'ensemble des partenaires (notamment SIAE et prescripteurs)- un temps dédié à l'identification des parcours possibles entre les structures et l'anticipation des fins de parcours et sorties du dispositif au regard des potentialités du marché local- un cadre de fonctionnement territorial clair pour toutes les parties et facilitant l'engagement de chacun <p>Le CTA peut impulser une communication élargie sur l'IAE pour faciliter les recrutements dans les SIAE (forum, réunion d'information aux conseillers Pôle Emploi, associations...) en identifiant les compétences recherchées par les structures.</p> <p>Elle seront accompagnées pour mieux anticiper leurs recrutements et préparer la sortie des personnes en parcours vers l'emploi durable dans le cadre d'un plan d'action porté par les CTA.</p>
	Calendrier prévisionnel 2018-2021	À définir pour chaque territoire

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Une plus grande articulation entre les CTA et le CDIAE - Une consolidation annuelle communiquée au CDIAE (bilan des CTA) - Offres d'emploi déposées par les SIAE sur pole-emploi.fr (plus de visibilité et anticipation des besoins) - Progression significative des parcours passerelles - Augmentation des sorties pour emploi avant la fin des agréments
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre CTA par an et par territoire - Points abordés dans les CTA - Indicateurs de bilan des CTA - Taux de participation des partenaires (SIAE et prescripteurs et financeurs) au CTA par territoire - Nombre d'actions spécifiques en faveur de l'IAE (nombre de forum...)
Nombre de personnes concernées	Sans objet
Pilotage	Pôle Emploi
Partenaires associés	<p>État, Conseil Départemental (PTS, DP11)</p> <p>Plie, Missions Locales</p> <p>Cap emploi</p> <p>SIAE</p> <p>Entreprises</p> <p>Collectifs IAE</p>
Financement	Ressources RH des institutions

FICHE ACTION 11

Intitulé de l'action : Accompagner les sorties de l'aide sociale à l'enfance.

Action qui répond aux priorités suivantes :

► Plan de Pauvreté - Schémas départementaux de l'Enfance et de la Prévention Spécialisée.

Axe 2 – Objectif 5	Public cible	Les jeunes confiés à l'aide sociale
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Action 1 : Anticiper l'approche de la majorité du jeune et la sortie du dispositif d'Aide Sociale à l'Enfance. Réaliser un bilan du parcours pour chaque jeune, un an avant sa majorité, à 17 ans, (voire dès ses 16 ans), et envisager les conditions de son accompagnement vers l'autonomie ; élaborer, dans le cadre du projet pour l'enfant, un projet d'accès à l'autonomie avec le mineur.• Action 2 : Accompagner les M.E.C.S., les Lieux de Vie et les assistants familiaux à l'adaptation de leurs modalités de prise en charge, de manière à mieux prendre en compte l'accès à l'autonomie.• Action 3 : Prévoir une sensibilisation à la préparation à l'autonomie, dans le cadre du cursus de formation des assistants familiaux et des personnels éducatifs• Action 4 : Conformément à l'article 17 de la loi du 15, mars 2016 : Art. L. 222-5-2., Réaliser le Protocole avec Le Président du Conseil départemental, conjointement avec le représentant de l'État dans le département, le Président du Conseil régional et l'ensemble des institutions et organismes concernés afin de mieux accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge ou sortants des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la P.J.J.• Action 5 : Favoriser la signature de conventions avec les acteurs du champ de l'insertion permettant de proposer des accompagnements communs sur un temps déterminé afin d'éviter les ruptures des modes de financement déterminés.• Action 6 : Créer une application mobile regroupant tous les dispositifs et partenaires, dédiés à l'autonomie et l'insertion des jeunes majeurs : associations de prévention spécialisée, plates-formes de repérage départemental d'accompagnement des jeunes, mission locale (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, garantie jeune), pôle emploi, CAP'J, accès au logement, mobilité, insertion professionnelle/scolarité ; ACRIP, aides de la CAF, accès aux soins.• Action 7 : Renforcer les plateformes de repérage et d'accompagnement des jeunes composées d'une équipe mobile, missionnées pour aller à la rencontre des jeunes les plus vulnérables dans leur environnement pour les repérer et favoriser l'accès aux droits communs et proposer, si besoin un accompagnement.
Résultats attendus	<p>Sécurisation des sorties des jeunes de l'ASE en s'assurant les conditions de leur autonomie, et de leur insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Favoriser l'accès au droit des jeunes en sorties ASE (accès au droit commun notamment les dispositifs d'insertion départementaux).</p> <p>Mettre en œuvre une nécessaire articulation entre tous les acteurs de la prévention et de l'insertion sociale et professionnelle.</p>	

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de RDV « premier accueil » effectué jeune/ référent ASE et référent parcours - Taux de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire à la sortie de l'ASE - Cohérence et satisfaction du jeune vis-à-vis du parcours choisi (questionnaire de satisfaction)
Nombre de personnes concernées	
Pilotage	Département
Partenaires associés	Le Conseil Régional, la DDCS, la PJJ, la DJEC, les PTS, les MECS, la MDPH, l'ACRIP, les missions locales, la prévention spécialisée, les plates formes de repérage et d'accompagnement, les acteurs de l'insertion et du logement, l'ADEPAPE, les entreprises
Financement	État, Europe, Département

FICHE ACTION 12

Intitulé de l'action : Inscrire durablement les Chantiers Formation Insertion dans l'offre d'insertion girondine.

Action qui répond aux priorités suivantes :

► Favoriser l'accès à la formation des personnes n'y adhérant pas traditionnellement.

Axe 2 – Objectif 6	Public cible	Allocataires du RSA et demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Une démarche co-construite sur les territoires associant a minima les Pôles Territoriaux de Solidarité, Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, maîtres d'ouvrage et organismes de formation pour initier une action visant l'accès à la qualification.</p> <p>Les pré-requis : une démarche pédagogique où s'articulent une dimension formation et une dimension production « grandeur nature » qui permet de travailler dans les conditions réelles d'une activité en entreprise avec une interaction dynamique entre théorie et pratique.</p> <p>Un partenariat technique et financier entre : • un maître d'ouvrage (collectivité territoriale, bailleur social) • un ou des organismes de formation (dont obligatoirement 1 qualifiant) qui assure l'ingénierie de formation et l'encadrement technico-pédagogique du chantier</p> <p>Un objectif de qualification et d'insertion professionnelle : la réalisation du chantier doit permettre : • de valider un projet professionnel dans un secteur donné • l'acquisition des savoirs faire / compétences professionnelles permettant de valider partiellement ou en totalité une certification</p> <p>Un objectif partagé entre Département et Région de mener de 6 à 10 Chantiers formation insertion par an sur les 3 années à venir.</p>
	Résultats attendus	<p>Validation de tout ou partie d'un premier niveau de qualification Accès à une qualification professionnelle Accès à l'emploi Mais aussi : Redynamisation doublée d'une reprise de confiance en soi Prise de conscience de ses capacités Développement du savoir être au travail Développement des savoirs faire et compétences techniques Satisfaction d'avoir contribué à une production collective visible et d'intérêt général</p>

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes ayant obtenu un titre professionnel dont allocataires rsa - Nombre de personnes ayant obtenu un titre professionnel partiel dont allocataires rsa - Nombre de personnes ayant obtenu un ou plusieurs CQP dont allocataires rsa - Nombre de sorties positives dont allocataires rsa - Nombre de périodes d'immersion en entreprises réalisées dont allocataires rsa - Nombre et nature des suites de parcours proposés à l'issue du CFI hors sorties positives (formation ou autres actions). - Nombre et nature des abandons
Nombre de personnes concernées	10 à 15 par opérations réalisées soit 65 à 90 personnes par an
Pilotage	CD33-DP21 / Conseil Régional Nouvelle Aquitaine Responsables territoriaux insertion des PTS / animateurs territoriaux Région
Partenaires associés	Pôle Emploi, Missions Locales, Plie, Mdsi, Ccas et Cias, partenaires emploi insertion
Financement	Maître d'ouvrage : coûts de matière d'œuvre et repas des stagiaires Coûts pédagogiques : Conseil Régional, Conseil Départemental, autres (municipalités, fondations...)

FICHE ACTION 13

Intitulé de l'action : Apprentissage de la langue : Instituer une instance dédiée aux échanges sur les engagements et projets de chacun en la matière avec un double objectif : observation et prospective.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ Répondre à l'augmentation des besoins des publics en gironde.
- ▶ Élaborer une réponse institutionnelle conjointe et coordonnée avec les partenaires concernés et notamment l'État, la Région et la métropole sur l'axe politique de la ville.
- ▶ Pourvoir les zones blanches non pourvues d'offre linguistique.
- ▶ Mieux articuler et coordonner les parcours proposés par les associations de proximité et les organismes de formation.

Axe 2 – Objectif 6	Public cible	Tous les publics ayant besoin d'un apprentissage linguistique en gironde
	Territoire concerné	Gironde
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Trois rencontres interinstitutionnelles par an pour produire / préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un état des lieux • Une définition conjointe des compétences de chacune des institutions concernées • Une feuille de route, les budgets mobilisés et mobilisables dédiés, les cibles prioritaires et planning des projets et intentions. <p>Première réunion : printemps 2019 Deuxième réunion : automne 2019 Troisième réunion : fin d'année 2019</p>
	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance partagée des missions et objectifs de chacune des parties prenantes quant à son positionnement et investissement sur la question de l'apprentissage de la langue • Diagnostic partagé • Projets partagés
	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions - Partenaires présents à ces réunions - Heures de formations financées - Actions partagées
	Nombre de personnes concernées	Sans objet
	Pilotage	Conseil Départemental

	Partenaires associés	<p>Conseil Régional Nouvelle Aquitaine:</p> <ul style="list-style-type: none"> • MAP (Mission d'appui/pilotage) • Formation professionnelle continue <p>État :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SGAR • Politique de la ville • DDCS <p>Métropole (politique de la ville) CLAP-CRI</p>
	Financement	Volet RH des institutions participants

FICHE ACTION 14

Intitulé de l'action : Apprentissage de la langue : Consolider la mission d'observatoire départemental en matière de savoirs de base.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ Renforcer le rôle du CLAP en sa qualité d'expert sur le thème des savoirs de base.
- ▶ Alimenter les réflexions institutionnelles grâce à des diagnostics et indicateurs de qualité.

Axe 2 – Objectif 6	Public cible	Tous les publics ayant besoin d'un apprentissage linguistique en Gironde
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	Réalisation d'un état des lieux faisant part : <ul style="list-style-type: none"> • des missions et actions du CLAP • de son positionnement avec tous les acteurs de la formation linguistique au niveau départemental • de ses différents partenariats avec chaque institution Suite à ce diagnostic, rendre lisible son action et avoir l'expertise qui lui est confiée
	Résultats attendus	Une visibilité des actions menées par le CLAP/CRIA et leur consolidation
	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Production de l'état des lieux - Remontées d'indicateurs du CLAP/CRIA - Présence du CLAP-CRIA aux différentes rencontres partenariales sur la question des savoirs de base - Nombre d'associations de proximité intégrant la base de données du CLAP/CRIA
	Nombre de personnes concernées	Sans objet
	Pilotage	Conseil Départemental de la Gironde Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
	Partenaires associés	CLAP et autres acteurs possibles œuvrant dans ce champ
Financement	Conseil départemental de la Gironde Conseil régional Nouvelle Aquitaine État	

FICHE ACTION 15

Intitulé de l'action : Apprentissage de la langue : Favoriser le déploiement de l'outil numérique au service des personnes et des professionnels pour faciliter l'accès à l'offre en matière de savoirs de base.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ Faciliter l'accès à l'information et à la formation des publics en difficulté avec les savoirs de base.
- ▶ Répondre au besoin repéré par les partenaires du Dispositif Permanent de Lutte contre l'Analphabétisme, en difficulté pour orienter les publics faute d'identification précise dans leur niveau linguistique et de l'offre de formation existante.

Axe 2 – Objectif 6	Public cible	<ul style="list-style-type: none">- Personnes suffisamment autonomes pour chercher un lieu de formation linguistique- Référents, prescripteurs, formateurs, encadrant des personnes en recherche d'appui à la maîtrise du français- Structures de formation (associations, centres sociaux, organismes de formation)
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>La plate-forme d'accueil, d'évaluation linguistique, d'orientation et de suivi du Clap (DPLAI), qui existe depuis 1995, œuvre à apporter une réponse adaptée aux besoins d'un public en demande de formation linguistique (construction/perfectionnement des savoirs fondamentaux) ou d'actions visant l'insertion sociale et/ou professionnelle pour un public résidant sur le département de la Gironde.</p> <p>Cette plate-forme ne peut plus faire face aux demandes depuis quelques années (plus de 2000 personnes reçues en 2018). Les délais de rendez-vous pour les usagers sont de plus en plus longs, accentuant encore les délais d'entrée en formation. Environ un tiers du public reçu au DPLAI est un public totalement débutant à l'oral.</p> <p>Face à cette demande croissante, et en accord avec les partenaires institutionnels et les partenaires de terrain, le CLAP met en place un outil en ligne, qui permet aux utilisateurs tels que le public le plus autonome en recherche de formation, les référents sociaux, les structures de formations de trouver une réponse de formation sans attendre.</p> <p>L'outil comprend un test de niveau de langue orale en lien avec les formations proposées correspondant à ce niveau. Les utilisateurs peuvent aussi y trouver les formations les plus proches d'eux. Un groupe test d'utilisateurs (prescripteurs, formateurs) accompagne la phase test. Fabrication de l'outil et premiers essais fin 2018 et premier trimestre 2019.</p> <ul style="list-style-type: none">- Mars à avril 2019 : mise en ligne testée sur la Métropole- Avril : organisation d'un COPIL pour évaluer et ajuster si besoin l'action- Mai -Juin : Phasage ; intégration des données de toutes les structures /Chartes partenariales à rédiger et à faire signer- Dernier trimestre 2019 : Mise en ligne sur le département Girondin- Février 2020 : Copil/diagnostic

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des parcours d'apprentissage pour les personnes illettrées ou analphabètes - Désengorgement des structures - Réduction des délais d'attente sur la plateforme physique à moins d'un mois - Égalité d'accès à l'information sur tout le territoire
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de connexions - Nombre d'associations ayant signé la charte - Augmentation du nombre de personnes analphabètes et illettrées accueillies au DPLAI - Réduction du délai d'attente pour les rendez-vous avec le DPLAI
Nombre de personnes concernées	700 environ
Pilotage	Conseil départemental de Gironde Conseil Régional Nouvelle Aquitaine CLAP
Partenaires associés	Financeurs - associations de proximité - Cap Métiers Nouvelle Aquitaine
Financement	État - DDCS / Bordeaux mécènes solidaires / Conseil Départemental / Métropole sollicitée / FSE / Pôle emploi

FICHE ACTION 16

Intitulé de l'action : Apprentissage de la langue : Engager une étude de faisabilité de l'extension de l'offre du type « Dispositif Permanent de Lutte contre l'Analphabétisme » (DPLAI) sur le territoire girondin hors métropole.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ Faciliter l'accès à la formation et la construction de parcours au plus près du domicile des personnes en difficulté avec les savoirs de base sur les territoires girondins hors métropole.
- ▶ Adapter les ressources aux besoins du territoire hors métropole en matière d'apprentissage des savoirs de base et de la langue française.

Axe 2 – Objectif 6	Public cible	Tous les publics de plus de 16 ans
	Territoire concerné	Gironde hors métropole
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Il s'agira dans un premier temps d'évaluer l'adéquation des besoins en apprentissage des savoirs de base et les ressources en formation accessibles aux habitants des territoires concernés.</p> <p>Dans un deuxième temps, il conviendra de développer selon les diagnostics, les plateformes territoriales d'accueil, d'évaluation, d'orientation et de suivi de type DPLAI en s'appuyant sur l'existant.</p> <p>2^e trimestre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - État des lieux des ressources et des besoins : diagnostic - Rencontres des territoires et des acteurs - Organisation des comités techniques et des comités de pilotage <p>3^e trimestre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage <p>4^e trimestre 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre projet développement DPLAI <p>Février 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage
	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le nombre de diagnostics - Contribuer à l'articulation de l'offre linguistique et des parcours - Augmenter le nombre d'accueil, d'orientation et de suivi - Apporter une plus grande cohérence dans les parcours individuels - Amener une dynamique territoriale sur l'accès aux savoirs de base.
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de personnes reçues et de la continuité des parcours - Nombre de réunions de coordination, de comités techniques et de comité de pilotage - Nombre de signataires de charte partenariale, acteurs et prescripteurs. 	

Nombre de personnes concernées	Sans objet
Pilotage	Région Nouvelle Aquitaine et Conseil Départemental
Partenaires associés	CLAP, Plateformes, SGAR, acteurs territoriaux...
Financement	Région Nouvelle Aquitaine et Conseil Départemental de Gironde, selon les territoires, collectivités locales, Europe (FSE)

FICHE ACTION 17

Intitulé de l'action : Apprentissage de la langue : Consolider la fonction accueil/diagnostic/orientation en matière d'illettrisme déployée sur les territoires ruraux.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- Faciliter l'accès à la formation et la construction de parcours au plus près du domicile des personnes en difficulté avec les savoirs de base sur les territoires girondins hors métropole.

Axe 2 – Objectif 6	Public cible	Personnes en situation d'illettrisme ou avec un très faible niveau en savoirs de base.
	Territoire concerné	Bassin d'Arcachon / Haute-Gironde / Médoc
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser et communiquer sur la question de l'illettrisme sur un territoire ciblé - Apporter une réponse de proximité sur tout le territoire girondin en termes d'accueil- évaluation-orientation-suivi vers l'accès aux savoirs de base et plus spécifiquement à l'illettrisme - Assurer ainsi la sécurisation des parcours d'apprentissage de la langue des personnes en situation d'illettrisme - Créer, développer et animer un réseau avec les territoires et le CLAP sur le thème de l'illettrisme et plus largement de l'apprentissage de la langue - Favoriser la sensibilisation et l'information des « repéreurs » ; personnes en capacité de détecter une problématique d'illettrisme chez les personnes qu'elles accueillent et accompagnent <p>Poursuite en 2019 des actions de plateformes menées jusqu'ici avec une/un :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité technique par territoire - Comité de pilotage - Réflexion sur leur évolution possible au vu des besoins et contextes institutionnels régionaux, départementaux et locaux - Lien avec la feuille de route « illettrisme » en cours d'élaboration entre la Région, le SGAR et le Rectorat
	Résultats attendus	Permettre à un nombre plus important de personnes en situation d'illettrisme de bénéficier d'un parcours de formation
	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes reçues en plateforme - Nombre de personnes accompagnées - Nombre de repéreurs - Nombre de plateformes développées - Nombre de nouveaux partenaires mobilisés
	Nombre de personnes concernées	Sans objet
	Pilotage	Région Nouvelle Aquitaine et Conseil Départemental

Partenaires associés CLAP, Plateformes, SGAR, acteurs territoriaux...

Financement Région Nouvelle Aquitaine et Conseil Départemental de Gironde, selon les territoires, collectivités locales, Europe (FSE)

FICHE ACTION 18

Intitulé de l'action : Favoriser la Formation En Situation de Travail (FEST).

Action qui répond aux priorités suivantes :

- Réduire freins d'accès à l'emploi en permettant de la formation en entreprise en situation du travail organisée et apprenante

Axe 2 – Objectif 6	Public cible	Demandeurs d'emploi
	Territoire concerné	Région Nouvelle-Aquitaine
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>La Formation En Situation de Travail (FEST) est intégrée dans une composante Nouvelles Chances du nouveau Service Public Régional de Formation. Réservée aujourd'hui aux salariés, cette modalité de formation innovante en prise directe avec les réalités économiques de production doit être encouragée. Elle peut également apporter des réponses aux difficultés d'appariement entre l'offre et la demande d'emploi sur les territoires et lever le frein de la mobilité par le fait de recourir à l'entreprise comme lieu de formation.</p> <p>Les nouvelles dispositions législatives vont offrir un cadre propice à leur développement.</p> <p>C'est pourquoi, dans le cadre de l'Axe 1 du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences et dans une logique d'expérimentation, un appel à projets sera lancé en 2019 pour faire émerger de nouveaux modes d'acquisition des compétences et de collaboration entre organismes de formation et entreprises.</p>
	Résultats attendus	Rapprocher l'offre de formation des besoins exprimés dans les territoires, que ce soit du point de vue des entreprises, comme de celui des demandeurs d'emploi Favoriser la juste adaptation des compétences
	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de parcours- Nombre d'entreprises engagées- Nombre de territoires impactés- Nombre de suites de parcours en emploi
	Nombre de personnes concernées	400 (sous réserve finalisation AAP en cours)
	Pilotage	Région Nouvelle-Aquitaine
	Partenaires associés	État, Conseil Départemental, Pôle Emploi, Missions Locales, organisations professionnelles
	Financement	Crédits Région Nouvelle-Aquitaine

FICHE ACTION 19

Intitulé de l'action : Dynamiser les parcours des personnes : Favoriser l'insertion professionnelle des allocataires du RSA proches de l'emploi par des plans d'actions (locaux , infra - départementaux et départemental) orientés « compétence ».

Action qui répond aux priorités suivantes :

► Le déploiement d'une offre permettant un accès à l'entreprise.

Axe 2 – Objectif 7	Public cible	Bénéficiaire du RSA en recherche d'emploi et pour qui l'accompagnement est confié à Pôle Emploi (toute modalité de suivi dont l'accompagnement global) ou autre référent du champ professionnel
	Territoire concerné	Département et chaque Pôles Territoriaux de Solidarité
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Développement de plans d'action basés sur l'approche compétence. Possibilité de s'appuyer sur les Contrats Initiative Emploi pour faciliter le recrutement des allocataires du RSA.</p> <ul style="list-style-type: none">- 65 % des allocataires du RSA girondins sont suivis par Pôle Emploi- 563 d'entre eux sont accompagnés dans le cadre de l'accompagnement global (chiffres février 2019).- 100 CIE CAOM sont mobilisables pour faciliter l'accès à l'emploi de ces personnes. <ul style="list-style-type: none">• Possibilité d'expérimenter sur plusieurs pôles territoriaux de solidarité de nouvelles modalités d'accompagnement coordonnées Conseil départemental/Pôle Emploi facilitant l'insertion professionnelle d'allocataires prêts à l'emploi. <p>Quand : premier semestre deuxième semestre : bilan et définition de la suite de l'opération</p> <ul style="list-style-type: none">• L'ambition de l'approche « compétence » est :<ul style="list-style-type: none">- en direction des demandeurs d'emploi : améliorer l'accompagnement de transitions professionnelles en élargissant les opportunités d'emploi- en direction des entreprises : fluidifier le marché du travail en élargissant le « sourcing ».
	Résultats attendus	Mobilisation de l'enveloppe CIE au bénéfice des allocataires du RSA possible
	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de CIE CAOM signés.- Nombre d'allocataires du RSA en accompagnement global ayant intégré un CIE CAOM- Nombre d'allocataires du RSA toujours en emploi 6 mois après la fin de la mesure.
	Nombre de personnes concernées	À définir conjointement

Pilotage	Conseil départemental/ DT Pôle Emploi – à l'échelon départemental Pôle Territoriaux de Solidarité / Agences locales Pôle Emploi – à l'échelon des territoires
Partenaires associés	Cap Emploi Missions Locales D2C
Financement	Crédits départementaux en faveur des contrats aidés

FICHE ACTION 20

Intitulé de l'action : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : poursuivre le développement du recours aux clauses d'insertion dans une stratégie départementale et globale.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- Le déploiement d'une offre permettant un accès à l'entreprise.

Axe 2 – Objectif 7	Public cible	<p>Les personnes concernées par cette action sont des :</p> <ul style="list-style-type: none">- Allocataires RSA- Demandeurs d'emploi de longue durée- Jeunes de 16-25 ans diplômés ou non, sortis du système scolaire et en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois.- Personnes reconnues Travailleurs Handicapés- Allocataires minima-sociaux- Personnes relevant du dispositif IAE ou des Epides et des écoles de la Deuxième Chance.- Personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion (habitants de Quartiers Politique de la Ville...)
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Il s'agit d'utiliser la commande publique comme levier d'insertion. Le dispositif des clauses sociales apparaît dans le code des marchés publics dès 2000. Pour autant, malgré une sécurisation juridique confortée par ordonnance en 2015, le dispositif des clauses sociales peine à se développer (8,6 % des marchés passés par l'ensemble des collectivités et supérieurs à 90 000 euros sont clausés en France en 2017). Le plan national d'action pour les achats durables établit l'objectif de 25% à l'horizon 2020.</p> <p>Le Département de la Gironde et les PLIE de Gironde ont développé une ingénierie en la matière depuis plusieurs années. Ils accompagnent ainsi déjà les donneurs d'ordre, les entreprises attributaires des marchés et les publics en insertion pour mettre en œuvre le dispositif des clauses sociales. Il s'agit principalement de réserver des heures de travail à des publics en insertion lors de la passation d'une commande publique. Fort de cette expérience, le Département et les PLIE de Gironde proposent d'accompagner d'autres donneurs d'ordre afin d'accroître le nombre de marchés clausés en Gironde et d'offrir ainsi plus d'opportunités de travail aux publics en difficulté au regard de l'emploi.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Maintenir, voire développer le dispositif des clauses sociales au sein des marchés du Département et des communes adhérentes aux PLIE- Diversifier les supports d'activité proposés aux publics en insertion- Accompagner les donneurs d'ordre volontaires dans la démarche de mise en œuvre des clauses sociales.- Coordonner les projets mis en œuvre entre le Département et les PLIE de Gironde	

	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marchés clausés accompagnés - Nombre d'heures de travail réalisées - Nombre de personnes bénéficiaires - Nombre de donneurs d'ordre informés - Nombre de donneurs d'ordre accompagnés - Nombre de sorties positives
	Nombre de personnes concernées	<p>520 par an pour le CD 33 PLIE Portes du Sud : 118 / an PLIE Hauts de Garonne : 148 / an PLIE des Sources : 77 / an PLIE des Graves : 152 / an PLIE Technowest : 132 / an PLIE de Bordeaux : 780 /an PLIE du Libournais : 110 /an</p>
	Pilotage	Conseil départemental de la Gironde-DP2I / ALIENA
	Partenaires associés	<p>Pôle Emploi, Missions Locales, Mdsi, Ccas et Cias, partenaires emploi insertion... Donneurs d'ordre Entreprises soumissionnaires</p>
	Financement	<p>CD33 : 4 postes de chargés de relations Entreprises du CD 33 PLIE : 9 postes de facilitateurs clause PLIE</p>

FICHE ACTION 21

Intitulé de l'action : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : poursuivre l'engagement girondin en faveur des contrats aidés et en optimiser la mobilisation comme leur action.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- Le déploiement d'une offre permettant un accès à l'entreprise.

Axe 2 – Objectif 7	Public cible	Personnes allocataires RSA
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens 2019, l'Etat et le Département de la Gironde se fixent l'objectif de favoriser l'entrée ou le retour en emploi des personnes bénéficiaires du RSA et qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.</p> <p>Pour l'État, cet objectif s'inscrit dans le cadre de la politique nationale visant à diminuer le chômage de longue durée et accroître les entrées en emploi des publics prioritaires visés par l'arrêté du Préfet de région relatif à la prise en charge des contrats aidés.</p> <p>Le Département de la Gironde s'engage à soutenir le recrutement d'allocataires du RSA dans le secteur non marchand avec une attention particulière pour les postes d'ATTEE dans les collèges, les postes de production dans les régies de quartier et de territoire, les postes au sein des communes rurales.</p> <p>Par ailleurs, le Département souhaite également favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le secteur marchand. A ce titre, il s'engage à financer seul 100 contrats Initiatives Emploi. Il s'agit ici aussi d'optimiser les suites de parcours initiés dans le cadre des clauses sociales, des chantiers formation insertion et de mener des plans de communication en direction d'employeurs potentiels.</p>
	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser l'ensemble des mesures à savoir 100 Contrats Initiative Emploi et 310 Parcours Emploi Compétences pour permettre la reprise d'activité des allocataires du rsa. - Réaliser un ou des plans d'actions en direction des entreprises pour promouvoir le CIE.
	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PEC réalisés par nature d'employeur - Nombre d'actions menées en direction des entreprises - Nombre de personnes bénéficiaires de ces contrats - Nombre de CIE réalisés et durée (cdd, cdi) - Nombre et nature des sorties dont les sorties positives

Nombre de personnes concernées	A minima, 100 pour les CIE et 310 pour les PEC
Pilotage	Conseil départemental de la Gironde-DP2I /Etat-Directe Pôles Territoriaux de Solidarité en lien avec les agences locales Pôle Emploi
Partenaires associés	Missions Locales, Plie, Cap Emploi
Financement	2 000 000 d'euros budgétés par le CD 33 en 2019 Prévisionnel Etat – Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion en 2019

FICHE ACTION 22

Intitulé de l'action : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : maintenir l'engagement girondin en faveur des actions de parrainage.

Action qui répond aux priorités suivantes :

► Favoriser le retour à l'emploi.

Axe 2 – Objectif 7	Public cible	<p>Toute personne engagée dans une démarche de recherche d'emploi ou d'insertion professionnelle, rencontrant des difficultés pour y accéder, au regard de critères tels que :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'absence de réseau relationnel,- le faible niveau de formation,- le risque de discriminations...
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Le parrainage est un outil significatif de la mise en œuvre des politiques pour l'emploi. Il vise à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés, en les faisant accompagner par des bénévoles, professionnels en activité ou retraités, qui partagent leur expérience et leurs réseaux.</p> <p>Véritable outil d'aide à l'accès et au maintien dans l'emploi, le parrainage permet de créer du lien social pour ceux qui en sont dépourvus ; de lutter contre toutes les formes de discrimination ; de créer de nouvelles solidarités intergénérationnelles et d'agir sur les mentalités pour changer les représentations négatives.</p> <p>Le parrainage permet de renforcer l'égalité des chances en matière d'insertion professionnelle.</p> <p>Depuis de nombreuses années, l'Etat met en œuvre des actions de parrainage. Le Département a fait le choix de s'appuyer sur ce dispositif déjà existant pour développer le parrainage à destination des allocataires du RSA et ainsi ouvrir cette modalité à un public diversifié.</p> <p>Cette volonté se concrétise par la mise en place d'une convention partenariale annuelle entre les services de l'Etat (DRDJSCS et DIRECCTE) et le Département pour le lancement d'un appel à projet commun de « parrainage vers et dans l'emploi ».</p> <p>Le Département souhaite poursuivre la mise en œuvre de ce partenariat. et participer, en complémentarité des financements de l'Etat, au financement annuel d'une centaine de parcours d'allocataires du RSA.</p>
	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Valorisation de la motivation et des capacités personnelles,- Accès à un réseau relationnel de professionnels,- Connaissance des codes de l'entreprise et des attentes des employeurs,- Accès à l'emploi

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes en parcours de parrainage dont les allocataires du Rsa - Nombre de sorties en emploi dont les allocataires du Rsa - Nombre de sorties en formation dont les allocataires du Rsa - Nombre de sorties en création d'activité dont les allocataires du Rsa
Nombre de personnes concernées	600 parcours dont une centaine pour les allocataires du RSA chaque année
Pilotage	État (Directe – DR-D-JSCS) / Conseil Départemental
Partenaires associés	Association Régionale des Missions Locales
Financement	État - Conseil Départemental

FICHE ACTION 23

Intitulé de l'action : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : faciliter l'intégration dans l'entreprise via l'intérim / action FAFTT.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- Le déploiement d'une offre permettant un accès à l'entreprise.

Axe 2 – Objectif 7	Public cible	Demandeurs d'emploi accompagnés par les Missions Locales et les PLIE
	Territoire concerné	Gironde
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Actions partenariales avec le FAFTT et les agences pour l'emploi visant à :</p> <p>Améliorer la connaissance des jeunes du monde de l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none">• Associer les agences d'emploi pour informer et sensibiliser les jeunes sur les secteurs, notamment rencontrant des pénuries de candidats ainsi que sur les emplois intérimaires.• Organiser des visites en entreprises et faciliter la mise en œuvre de périodes en milieu professionnel en entreprises pour les jeunes en lien avec l'agence d'emploi. <p>Construire des parcours professionnels des jeunes pour répondre aux besoins en recrutements des entreprises et développement des compétences des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none">• Accompagner les jeunes à l'autonomie et s'assurer de l'appréhension des codes de l'entreprise en amont et lors du suivi des périodes en milieu professionnel ou des missions d'intérim réalisées.• Orienter les jeunes en fonction de leur projet et disposant des prérequis définis conjointement sur les missions d'intérim proposées par l'agence d'emploi et organiser conjointement les mises en relation et leur suivi.• Proposer son offre de services mobilisant, entre autre, l'ensemble des outils de la politique de l'emploi en fonction des besoins des jeunes et des entreprises. <p>Faciliter le rapprochement entre les jeunes et les entreprises du bassin d'emploi concerné</p> <ul style="list-style-type: none">• Identifier et partager les prérequis (Compétences comportementales, techniques...) attendus sur les postes de travail à pourvoir.• Participer aux forums emplois, journées portes ouvertes organisés par les prescripteurs

	<p>Faciliter l'accès des jeunes à l'emploi et à la qualification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer les jeunes à l'intégration dans l'emploi en lien avec les Missions Locales (SAS d'intégration, « Mission Possible »,...) • Proposer aux jeunes, répondant aux prérequis de l'Agence d'emploi, une mission d'intérim (CTT, CDD et CDI) en fonction des besoins des entreprises utilisatrices. • Organiser, en collaboration avec la mission locale des actions d'adaptation à l'emploi ou de professionnalisation, permettant aux publics jeunes d'acquérir des compétences attendues par les entreprises, en mobilisant l'ensemble des dispositifs de formation de droit commun et ceux de la Branche du travail temporaire. • Mettre à disposition du jeune, le passeport de compétences EvoluPass afin de lui permettre de formaliser l'ensemble de ses expériences professionnelles et actions de formation avec l'appui du FAFTT. • Mobiliser les services d'accompagnement socioprofessionnel du FAS.TT pour faciliter l'entrée en première mission (aide au logement, mobilité, garde d'enfant, santé) et assurer ainsi la continuité des parcours professionnels (avec l'appui du FAFTT). • Assurer le suivi des jeunes en entreprise, informer les interlocuteurs de la Mission Locale des bilans de fin de mission et proposer si nécessaire une médiation avec le jeune. <p>Période de réalisation : 2018-2021</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation des publics vers les métiers porteurs • Accès facilité aux missions de travail temporaire • Accès aux formations en cours d'emploi mises en œuvre dans le cadre des parcours intérimaires • Renforcement des relations entre les prescripteurs et les agences pour l'emploi
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et diversité des collaborations • Nombre de Jeunes orientés • Nombre de Jeunes ayant accédé à l'emploi • Qualité de la communication
<p>Nombre de personnes concernées</p>	<p>De 2000 à 2500 jeunes (à observer par territoire)</p>
<p>Pilotage</p>	<p>Missions locales/PLIE/ FAFTT</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Pôle emploi Les entreprises Les entreprises de travail temporaires</p>
<p>Financement</p>	<p>Les moyens en ressources humaines des pilotes</p>

FICHE ACTION 24

Intitulé de l'action : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : soutenir la mobilisation et le déploiement de la démarche D2C en Gironde en renforçant les coopérations locales avec le réseau Pole emploi et ses partenaires.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ Faciliter et organiser la mise en relation entre chercheur d'emploi et entreprises ayant des besoins de recrutement .
- ▶ apporter un soutien RH aux TPE/PME en recherche de nouvelles compétences.

Axe 2 – Objectif 7	Public cible	<ul style="list-style-type: none">- Publics prioritaires en recherche d'emploi relevant en partie des minima sociaux inscrits ou pas à Pôle Emploi- Publics adressés par les services sociaux locaux (PTS, MDSI, CCAS, associations), par le SPE (Pôle Emploi et Missions Locales) et autres partenaires territoriaux, les publics en accès direct.- Pas de pré-requis demandé à l'accueil initial, l'entrée dans l'action s'opérant en accord avec la personne et à partir de sa priorité donnée à l'emploi
	Territoire concerné	Pôle Territorial du Bassin, Pôle Territorial de la Haute Gironde, Pôle Territorial du Libournais en plus des Pôles des Hauts de Garonne, du Sud Gironde, des Graves et du Médoc
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>L'action proposée consiste à favoriser les mises en relation de proximité entre entreprises et habitants d'un même lieu, en promouvant le recrutement local.</p> <p>L'objectif est de permettre aux personnes en situation d'exclusion de retrouver un statut par l'emploi durable.</p> <p>Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'une méthode combinant :</p> <ul style="list-style-type: none">• une intermédiation active entre les besoins des entreprises et les demandeurs d'emploi les plus fragilisés (bas niveaux de qualification).• un appui méthodologique contribuant à fiabiliser les processus de décision des TPE/PME et à limiter l'effet sélectif de leurs pratiques de recrutement, <p>Le déploiement progressif de l'action D2C – Développement des Carrières et Compétences – sur les territoires des Hauts de Garonne, du Sud Gironde, des Graves et en fin d'année 2017 du Médoc a permis la mise en œuvre d'un travail de veille et de contacts permanents auprès du tissu des entreprises et des acteurs économiques de ces territoires afin de repérer leurs initiatives et préoccupations en matière de gestion des ressources humaines et de favoriser l'intégration des personnes en recherche d'insertion du territoire</p>

Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel (suite)	<p>Au-delà des diagnostics RH individualisés auprès des entreprises volontaires, l'identification précise de difficultés à résoudre (problème de fidélisation des salariés, de recrutement, de départs à gérer) est le point de départ de la démarche. Ces diagnostics permettent d'identifier les besoins en recrutement et ensuite de faciliter le positionnement des demandeurs d'emploi relevant entre autre des minima sociaux.</p> <p>Parallèlement, l'équipe de professionnels dédiée accueillent des demandeurs d'emploi orientés et volontaires afin de construire une orientation professionnelle connectée aux opportunités locales. L'action auprès des entreprises est réalisée par les mêmes intervenants que ceux qui reçoivent les demandeurs d'emploi.</p> <p>En 2018, les objectifs ont été atteints voire dépassés. Ainsi, 464 personnes ont été accompagnées, 257 ont repris un emploi durant leur collaboration avec l'équipe et 179 personnes sont sorties en position d'emploi dont 129 en emploi durable.</p> <p>Fort de ce constat, l'action D2C est amenée à se déployer sur 3 nouveaux territoires : le Bassin Val de l'Eyre, la Haute Gironde et le Libournais..</p> <p>En 2019 les résultats attendus sur le service aux habitants sont : 90 % de personnes bénéficiant de proposition d'offres d'emploi - 70 % bénéficiant de mises en relation entreprises - 50 % accédant à un emploi.</p> <p>Sur le plan opérationnel, trois actions complémentaires sont développées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intermédiation active entre les publics relevant des politiques de solidarité, d'insertion et d'inclusion et les entreprises des territoires 2. Organisation de groupes de travail interentreprises pour la diffusion de pratiques RH non sélectives, mise en œuvre de diagnostics RH auprès d'entreprises rencontrant des difficultés de recrutement 3. Communication et coordination de l'ensemble de l'opération
Résultats attendus	Intégration en emploi en entreprise ordinaire pour un public très éloigné du marché du travail
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes reçues - Nombre de personnes accompagnées - Nombre d'entreprises rencontrées - Nombre d'offres d'emploi recueillies - Nombre de mise en relation - Nombre de personnes recrutées - Typologie des contrats signés
Nombre de personnes concernées	Diagnostiques permettent d'identifier les besoins en recrutement et ensuite de faciliter le positionnement des demandeurs d'emploi relevant entre autre des minima sociaux.
Pilotage	Conseil Départemental - État
Partenaires associés	Pôle Emploi, Missions Locales, l'ADEFSA, le FAFSEA, CAP EMPLOI, l'UD Gironde Direccte. et autres acteurs locaux de l'insertion
Financement	Conseil Départemental de Gironde Fonds Social Européen Prévisionnel ETAT – moyens alloués dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté – Garantie d'Activité

FICHE ACTION 25

Intitulé de l'action : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : maintenir le dispositif spécifique mis en place à destination des personnes intervenant dans le champ de la culture et du spectacle.

Action qui répond aux priorités suivantes :

► Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi.

Axe 2 – Objectif 7	Public cible	Les demandeurs d'emploi inscrits dans un projet professionnel artistique, dont les allocataires du RSA.
	Territoire concerné	Gironde
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Mise en œuvre d'une politique spécifique afin d'améliorer les modes d'accompagnement et mettre en place un dispositif d'appui aux artistes en voie de professionnalisation.</p> <p>Déclinaison d'un plan d'action visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesurer la capacité de professionnalisation de la personne dans le secteur artistique ou culturel, • Identifier et structurer les pistes d'action à mettre en œuvre, • Donner les outils de mise en œuvre du projet de professionnalisation, • Permettre de consolider le projet par un accompagnement post installation, • Permettre aux participants d'appréhender les réalités socio-économiques des filières artistiques et culturelles et d'acquérir des repères concrets indispensables à une mise en œuvre professionnelle de leurs projets, • Favoriser l'autonomie des artistes-auteurs dans l'exercice de leur pratique professionnelle (développement individuel & financier), • Faciliter l'accès à l'emploi, la formation, et/ou des perspectives d'activités rémunératrices, • Amorcer le travail de diversification ou réorientation si besoin, <p>Mise en œuvre 2019/2020/2021</p>
	Résultats attendus	<p>Validation des étapes de professionnalisation</p> <p>Structuration et développement de l'activité artistique</p> <p>Viabilité économique, sortie du dispositif RSA</p>
	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes en parcours d'accompagnement dont les allocataires du Rsa - Nombre de sorties en emploi pour les allocataires du Rsa - Nombre de sorties en création d'activité pour les allocataires du Rsa et ratio sortie du dispositif RSA
Nombre de personnes concernées	150 par an	

Pilotage	Conseil Départemental (DPII et DCC) Pôle Emploi (Equipe Culture Spectacle) État (DRAC)
Partenaires associés	Acteurs locaux (Fabrique POLA ...)
Financement	Conseil Départemental Fonds Social Européen Autres financements à définir

FICHE ACTION 26

Intitulé de l'action : Renforcer les actions facilitant l'accès direct à l'emploi : adapter la mise en œuvre de la Garantie d'Activité départementale au territoire girondin afin d'en assurer une optimale déclinaison.

Action qui répond aux priorités suivantes :

► Retour à l'activité pour toutes les personnes éloignées de l'emploi dans une logique «emploi d'abord».

Axe 2 – Objectif 7	Public cible	Demandeurs d'emploi et en particulier Allocataires du RSA
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	Élaboration entre les services de l'Etat, Pôle emploi et le Département d'une proposition relative au contenu de la Garantie d'Activité adaptée à la réalité et à l'offre déjà existante sur le territoire. Cette déclinaison départementale s'attache à favoriser les mises en situation professionnelle et les pratiques d'intermédiation sur le marché du travail afin de rapprocher l'offre et la demande d'emploi en lien avec les entreprises. Juin 2019
	Résultats attendus	Mise en place de la Garantie d'Activité girondine
	Indicateurs d'évaluation	À définir au montage de l'action
	Nombre de personnes concernées	À définir au montage de l'action
	Pilotage	État / Conseil Départemental 33 / Pôle Emploi
	Partenaires associés	PLIE et autres partenaires du champ de l'insertion socioprofessionnelle
	Financement	Prévisionnel État - Conseil Départemental 33

FICHE ACTION 27

Intitulé de l'action : L'IAE comme levier de retour à l'activité : Développer la collaboration SIAE et entreprises pour le retour à l'emploi durable.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ IAE : levier vers l'emploi des personnes
- ▶ Favoriser l'accès à l'activité et à l'emploi des plus fragiles

Axe 2 – Objectif 7	Public cible	Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) Les réseaux IAE
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action	<p>Essaimer des projets comme SEVE emploi avec une approche nouvelle pour les SIAE qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • former et accompagner les salariés permanents aux techniques et aux outils de la médiation vers l'emploi • construire une offre de service RH dans les SIAE à destination des entreprises <p>Renforcer les clauses d'insertion sur les territoires avec les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser l'insertion des salariés IAE dans les entreprises • développer la diversité des offres d'insertion • lier la clause d'insertion et la formation <p>Développer les achats responsables au-delà des clauses</p> <p>Créer le lien entre les SIAE et l'action D2C Gironde qui pourrait ouvrir des opportunités locales d'embauche aux salariés de l'IAE par leur travail de mobilisation des entreprises sur de nouvelles pratiques de gestion RH. L'action D2C est présente sur les territoires des Graves, Hauts de Garonne, Médoc et elle débute en 2019 sur les territoires du Bassin, du Libournais et de la Haute Gironde.</p> <p>Anticiper les sorties de salariés de l'IAE vers les GEIQ</p>
	Calendrier prévisionnel	<p>Dès 2019 : essaimage de SEVE</p> <p>De 2019 à 2021 : renforcement des clauses et d'insertion, développement des achats responsables, anticiper les sorties de l'IAE vers les GEIQ</p>
	Résultats attendus	Renforcer les parcours d'insertion vers l'emploi durable des salariés en insertion à la sortie de l'IAE
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'impact pour les SIAE ayant bénéficié de l'accompagnement SEVE emploi - Typologie des offres d'insertion dans les clauses d'insertion - Nombre de recrutement des entreprises dans le cadre des clauses d'insertion - Nombre d'orientation des SIAE vers D2C et nombre de sorties emploi - Nombre d'orientation des SIAE vers les GEIQ et nombre de sorties emploi 	

Nombre de personnes concernées	73 structures IAE du Département Les réseaux IAE
Pilotage	État Région PLIE Département Pôle Emploi
Partenaires associés	Fédération régionale des acteurs de la Solidarité à l'initiative du projet SEVE (FAS) INAE Collectifs IAE Transfer CR GEIQ
Financement	État Région Département

FICHE ACTION 28

Intitulé de l'action : Mettre en place une coordination départementale des plateformes mobilité pour offrir un niveau de service harmonisé sur l'ensemble du département.

Action qui répond aux priorités suivantes :

► Coordination et harmonisation des 6 Plateformes Mobilité girondines.

Axe 2 – Objectif 8	Public cible	Les opérateurs des plateformes Les acteurs du territoire
	Territoire concerné	L'ensemble des territoires du Département
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Action 2019 : Objectif : poursuivre le travail de coordination et d'harmonisation des différentes Plateformes Mobilité. Il s'agira également de mener en parallèle un travail d'évaluation de l'impact de ces dispositifs en amont du conventionnement 2020 de l'ensemble des Plateformes.</p> <p>Axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none">- travail de coordination et d'harmonisation des pratiques- mise en place d'indicateurs communs et d'outils d'évaluation de l'impact de l'ensemble des Plateformes Mobilité sur l'insertion sociale et professionnelle du public accueilli et notamment des allocataires du RSA- préparation des conventionnements 2020 dans un souci de mise à plat et de recentrage des dispositifs sur les priorités en matière d'accès à la mobilité des publics fragiles <p>Action 2020/2021 : Objectif : aboutir à un fonctionnement harmonisé, efficace et précisément évaluable de ces dispositifs.</p> <p>Axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none">- poursuite d'un fonctionnement coordonné, harmonisé et lisible à l'échelle départementale- sécurisation du financement des dispositifs pour permettre un fonctionnement le plus adapté possible aux besoins des territoires

Résultats attendus	<p>Résultats 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des thématiques prioritaires en matière de mobilité à travailler à l'échelle départementale avec les Plateformes Mobilité • Création d'espaces d'échanges entre les différents opérateurs des Plateformes Mobilité pour un travail en commun sur ces thématiques • Identification d'indicateurs communs pour évaluer quantitativement et qualitativement les dispositifs • Accès à une information consolidée concernant l'activité et l'impact des Plateformes Mobilité en vue du conventionnement 2020. <p>Résultats 2020/2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place un nouveau conventionnement pour l'ensemble des 6 Plateformes Mobilité qui réponde aux attentes départementales • Poursuite du recueil de données sur l'activité et l'impact des Plateformes Mobilité sur l'insertion socioprofessionnelle des publics fragiles pour identifier les améliorations induites et les axes de travail à venir • Poursuite de l'animation d'un groupe de travail thématique avec les différents opérateurs des Plateformes Mobilité pour envisager en commun des solutions aux problématiques de territoires
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres mobilité auxquelles a participé la Chargée de Mission DPII - Organisation de 3 à 4 rencontres annuelles avec les différents opérateurs des Plateformes Mobilité - Mise à disposition d'un tableau qui recense le nombre de personnes accueillies par dispositif, les coûts de fonctionnement les ressources humaines associées à leur mise en œuvre - Mise à disposition d'une note de synthèse concernant l'impact des Plateformes Mobilité sur l'insertion des publics fragiles
Nombre de personnes concernées	Sans objet
Pilotage	CD33 – DPII / État
Partenaires associés	État, Pôle Emploi
Financement	CD33 Prévisionnel État - Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion en 2019

FICHE ACTION 29

Intitulé de l'action : Réaliser une étude des conditions de faisabilité d'un garage solidaire itinérant.

Action qui répond aux priorités suivantes :

► Proposer un service de réparation à tarif social au public en insertion sur les territoires ruraux du Département.

Axe 2 – Objectif 8	Public cible	Les opérateurs des plateformes Les acteurs du territoire Apreva ATIS
	Territoire concerné	Un premier territoire d'expérimentation avant développement à d'autres territoires ruraux.
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage du projet et coordination des opérateurs ATIS et Apreva • Proposition par ATIS de critères de sélection d'un territoire d'expérimentation • Identification d'un territoire d'expérimentation. • Identification des volumétries d'utilisateurs potentiels des services du garage mobile • Mise en place des conditions adaptées pour la mise en œuvre du projet sur le territoire d'expérimentation. • Démarrage de l'activité fin 2019.
	Résultats attendus	2019 : Démarrage de l'activité à l'échelle d'un premier territoire d'expérimentation. 2020 : Consolidation du modèle et déploiement auprès des autres territoires départementaux.
	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres mobilisant les acteurs de territoire dans la mise en œuvre du projet • Mise en œuvre de l'expérimentation d'un garage mobile sur un premier territoire rural • Nombre de personnes identifiées comme futures utilisatrices des services du garage mobile
	Nombre de personnes concernées	Nombre de personnes concernées à estimer en fonction du territoire d'expérimentation identifié.
	Pilotage	Conseil Départemental / État / Région
	Partenaires associés	Opérateur de la mobilité du territoire - partenaires associatifs - référents RSA
	Financement	Conseil Départemental Prévisionnel État - Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion

FICHE ACTION 30

Intitulé de l'action : Formaliser et consolider la gouvernance du PTI au niveau départemental et à l'échelle des Pôles Territoriaux de Solidarité.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ Définir un schéma de gouvernance départementale.
- ▶ Poser le cadre méthodologique partenarial favorisant la déclinaison opérationnelle à l'échelle des Pôles Territoriaux de Solidarité.

Axe 3 – Objectif 9	Public cible	Sans objet
	Territoire concerné	Département Pôles territoriaux de Solidarité
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>A partir des recommandations issues des travaux d'évaluation de la gouvernance du PTI, il s'agira de structurer ce schéma de gouvernance avec l'ensemble des signataires et l'instaurer à l'échelle des Pôles Territoriaux de Solidarité, une instance de coordination des cadres du territoire visant à l'élaboration de plans locaux, le suivi et l'observation du besoin.</p> <p>Les étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">- analyse des hypothèses élaborées lors du séminaire insertion du 23 janvier et arbitrage : 1^{er} Copil PTI en début juin 2019- élaboration du calendrier de mise en œuvre <p>Les hypothèses :</p> <p>1. Gouvernance Départementale : <u>Dans un scénario maximaliste :</u> saisir l'opportunité de la création d'un Service public de l'insertion (SPI) pour proposer un découplage des instances et une nouvelle approche non conventionnelle (cf. accords bilatéraux ou tripartites entre les partenaires et instances dédiées). Celle-ci pourrait consister à instaurer un « Comité stratégique départemental » de l'insertion, dont le périmètre recouvrirait a minima celui du Comité de pilotage PTI, du Comité de pilotage dédié à l'accompagnement global, du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE), voire du Service public de l'emploi (SPE). <u>Dans un scénario minimaliste :</u> conforter le rôle du Comité de pilotage PTI, dont la mission serait de suivre la réalisation et d'orienter le contenu des actions du PTI, en veillant à définir la composition de l'instance (tour de table : institutions signataires et têtes de réseaux) et le niveau de représentation stratégique et politique attendu.</p> <p>2. Coordination territoriale : La gouvernance territorialisée reposerait sur l'articulation entre les instances locales existantes qui constitueraient les « Réseaux Territoriaux Insertion et Emploi ».</p>

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Fixation du périmètre des instances départementales chargées de suivre et de piloter la mise en œuvre du PTI et par extension la stratégie départementale d'insertion. - Définition du cadre de mise en œuvre de la politique d'insertion à l'échelle infra-départementale
Indicateurs d'évaluation	À définir au lancement de la nouvelle gouvernance
Nombre de personnes concernées	Sans objet
Pilotage	Conseil Départemental - État
Partenaires associés	Signataires du PTI
Financement	Sans objet

FICHE ACTION 31

Intitulé de l'action : Activer la dimension stratégique du CDIAE pour organiser le déploiement de l'IAE en Gironde.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ IAE : levier vers l'emploi des personnes.
- ▶ Renforcer la transversalité des politiques et la coordination territoriale afin de garantir une meilleure prise en charge de l'utilisateur.

Axe 3 – Objectif 9	Public cible	Membres du CDIAE et partenaires de l'IAE
	Territoire concerné	Département
	Descriptif de l'action	<p>Une stratégie départementale commune de l'IAE est à définir et à animer par le CDIAE afin de :</p> <ul style="list-style-type: none">- la co-construire avec l'ensemble des partenaires de l'IAE : Pôle Emploi, collectivités territoriales et réseaux IAE- mettre en application les accords et la réglementation nationale relatifs à l'IAE,- croiser les regards sur le point de situation des SIAE,- partager la vision et les attendus quant à l'évolution du secteur,- qualifier l'offre d'insertion,- professionnaliser les acteurs. <p>Cette stratégie doit aboutir à la co-construction d'une feuille de route départementale avec un calendrier prévisionnel de mise en œuvre du plan d'action.</p> <p>La stratégie départementale peut être alimentée par les CTA :</p> <ul style="list-style-type: none">- par une mise en réseau des deux instances : capitalisation des comptes-rendus du CTA pour un bilan consolidé à l'échelle départementale- pour obtenir un diagnostic territorial des besoins : recrutements, études infra-territoires, secteurs d'activité qui recrutent.

Descriptif de l'action (suite)	<p>Les pistes de travail concernant l'évolution du secteur de l'IAE peuvent portées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement de nouvelles SIAE et l'accompagnement au développement des SIAE existantes : <ul style="list-style-type: none"> • pour diversifier les secteurs d'activité dans le secteur de l'IAE en Gironde (métiers plus attractifs en lien avec les entreprises qui recrutent comme par exemple le numérique) • pour créer des types de SIAE (ACI, EI) répondant aux besoins des territoires, - le rapprochement entre les SIAE et les entreprises et les acteurs économiques du territoire - l'accompagnement socioprofessionnel (ASP) des salariés en insertion dans les SIAE. En effet, l'ASP doit être le projet global de la structure pour renforcer l'efficacité des parcours avec une mobilisation autour : <ul style="list-style-type: none"> • des échanges de pratiques (collectif des ASP), • de l'amélioration des processus d'accompagnement, • de la prise en charge des publics spécifiques (formation, soutien d'autres acteurs de l'insertion) • des sorties de l'IAE : leviers vers l'emploi durable des salariés.
Calendrier prévisionnel	<p>Mai 2019 : réalisation de la feuille de route départementale IAE 2019-2021 : mise en œuvre du plan d'action établi</p>
Résultats attendus	<p>Mise en œuvre des actions inscrites dans la feuille de route départementale IAE d'ici 2021</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de réunions stratégiques du CDIAE Nature et impacts des actions réalisées dans le cadre de la feuille de route départementale IAE</p>
Nombre de personnes concernées	<p>Non déterminé</p>
Pilotage	<p>État</p>
Partenaires associés	<p>Département Région Inaé Pôle Emploi Collectifs IAE</p>
Financement	<p>État</p>

FICHE ACTION 32

Intitulé de l'action : Comités Territoriaux de la Formation (CTF).

Action qui répond aux priorités suivantes :

- ▶ Organiser dans tous les territoires de la région l'identification, l'analyse partagée et la remontée ou l'expression des besoins en compétences, ainsi que des projets locaux de développement de l'emploi.
- ▶ Il s'agit d'alimenter la stratégie régionale de formation professionnelle afin de proposer, de façon renouvelée, des parcours d'accès à la qualification et à l'emploi.

Pour cela :

- ▶ combinaison des approches transversales intersectorielles avec des analyses plus spécifiques sur les secteurs de l'économie locale
- ▶ amélioration de l'accès aux pré requis et à la qualification des publics fragiles
- ▶ identification et accompagnement sur les territoires des ressources et initiatives locales pouvant contribuer au renouvellement du contenu et des modalités des formations professionnelles
- ▶ évaluation qualitative de l'offre locale de formation
- ▶ préconisations permettant de mettre en cohérence géographique et calendaire les actions du territoire afin de sécuriser les parcours et de faciliter l'insertion professionnelle des stagiaires in fine

Axe 3 – Objectif 9	Public cible	Les actifs de la région Nouvelle-Aquitaine
	Territoire concerné	Bassins d'emploi
	Descriptif de l'action	<p>Il s'agit d'identifier les besoins de formation sur des territoires de projet définis par les partenaires locaux et de nourrir la stratégie régionale de formation des actifs.</p> <p>Les CTF visent le partage de données et la construction d'un diagnostic des besoins en compétences au niveau local en s'appuyant sur des ressources régionales mais aussi sur des ressources territoriales.</p>
	Calendrier prévisionnel	Deuxième semestre 2019
	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Territorialiser la politique Orientation Formation Emploi de la Région Nouvelle-Aquitaine en apportant des réponses de proximité en adéquation avec les besoins locaux des publics et des entreprises implantées dans les territoires ;- Renforcer au plan régional le partage des éléments de connaissance des territoires afin d'adjoindre une démarche prospective « micro » partant des problématiques des bassins d'emploi et permettant d'appréhender les enjeux spécifiques de transformation et de transfert des compétences pour construire ou adapter les actions d'orientation et de formation professionnelle ;- Contribuer, dans le cadre du Pacte, au diagnostic des besoins des publics cibles par leur proximité avec les acteurs des quartiers prioritaires, des zones rurales enclavées, les acteurs de la lutte contre l'illettrisme et de l'accueil des primo-arrivants...

Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions par bassin - Nombre d'actions soutenues - Nombre de projets
Nombre de personnes concernées	À déterminer en concertation avec les partenaires
Pilotage	Région Nouvelle-Aquitaine
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - UD Direccte et Pôle emploi - ensemble des acteurs locaux contribuant au développement économique, de l'emploi, de l'orientation et de l'éducation - prescripteurs (Missions locales, Cap Emploi, Conseil départemental, PLIE...), consulaires, OPCO, collectivités territoriales - entreprises du territoire
Financement	Sans objet

FICHE ACTION 33

Intitulé de l'action : Développer la participation des usagers.

Action qui répond aux priorités suivantes :

- Améliorer la qualité du service rendu aux allocataires en s'assurant que celui-ci réponde au mieux aux besoins du public visé.

Axe 3 – Objectif 10	Constats Contexte	<p>La participation des publics en inclusion et plus particulièrement des allocataires du RSA au suivi de la politique d'insertion et à son amélioration est retenue par les signataires du Pacte comme un enjeu majeur.</p> <p>Le Département souhaite progresser sur cette question. Jusque-là, il avait été fait le choix de mettre en place une participation ponctuelle autour de certains objets de travail spécifique : l'étude « témoigner du RSA », la campagne de communication sur le RSA, les courriers aux allocataires, le site internet...</p> <p>Afin d'ancrer le principe de la participation des allocataires plus encore, il est attendu de rechercher d'autres modalités de mise en œuvre de ce principe plus pérennes.</p>
	Public cible	Allocataires du RSA
	Territoire concerné	Tout le territoire girondin
	Descriptif de l'action et calendrier prévisionnel	<p>Pour une mise en œuvre opérationnelle, il conviendra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les niveaux de participation attendus selon les sujets et les instances : information, consultation, co-construction, co-décision. - définir plans d'action départemental et locaux en s'adaptant aux territoires et en créant des outils dédiés - accompagner/expérimenter la participation effective et l'intégration des représentants des usagers au sein des instances décisionnaires retenues - suivre et cibler le bilan de ces actions
	Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Plans d'action départemental et locaux - Bilan annuel
	Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires associés - Nombre de réunions de travail - Nombre de mesures retenues et activées
	Nombre de personnes concernées	Sans objet
	Pilotage	Conseil départemental

Partenaires associés	Partenaires signataires du PTI dont les référents uniques RSA
-----------------------------	---

Financement	Sans objet
--------------------	------------

PARTIE 4

Annexes

ANNEXE 1 :

Évaluation du Pacte Territorial d'Insertion 2014-2017, Synthèse du rapport



23 JANVIER 2019

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DE LA GIRONDE

Présentation des résultats de l'évaluation



Gironde
LE DEPARTEMENT
gironde.fr

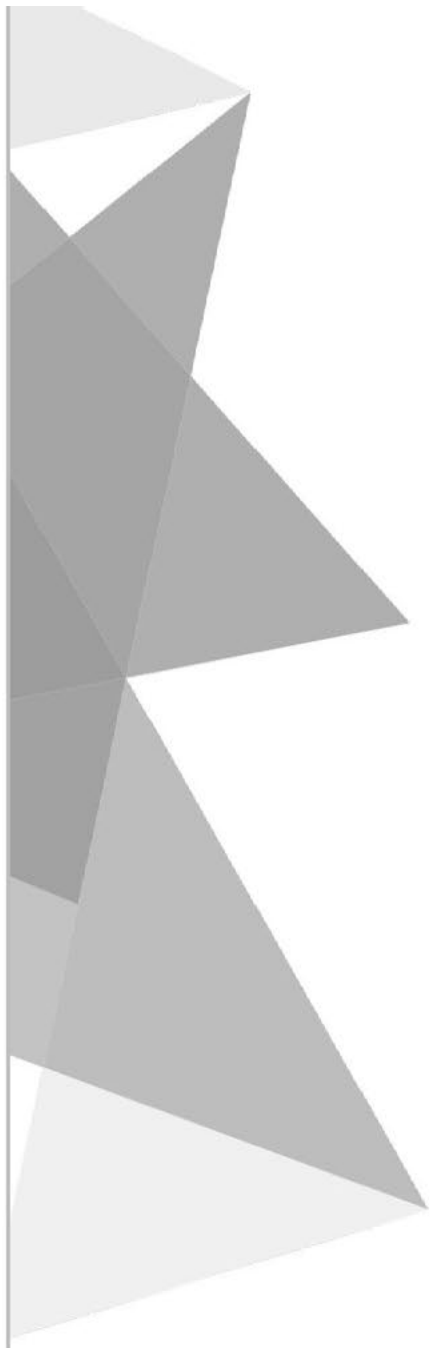


UNION EUROPEENNE

Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



GROUPE ENEIS



PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

LES ENJEUX ET FINALITÉS DE LA DÉMARCHÉ

Une évaluation qualitative du PTI centrée sur les forces et faiblesses du mode de gouvernance au regard de l'objectif d'amélioration de la prise en charge des publics en insertion

En quoi le mode de gouvernance partenariale mis en œuvre dans le cadre du PTI permet-il d'agir sur l'amélioration de la situation des publics en insertion ?

1. En quoi la mobilisation des institutions partenaires dans le cadre du PTI permet-elle d'assurer une dynamique favorable de collaboration ?

2. En quoi la mobilisation partenariale dans le cadre du PTI permet-elle d'améliorer la situation des publics en parcours d'insertion ?

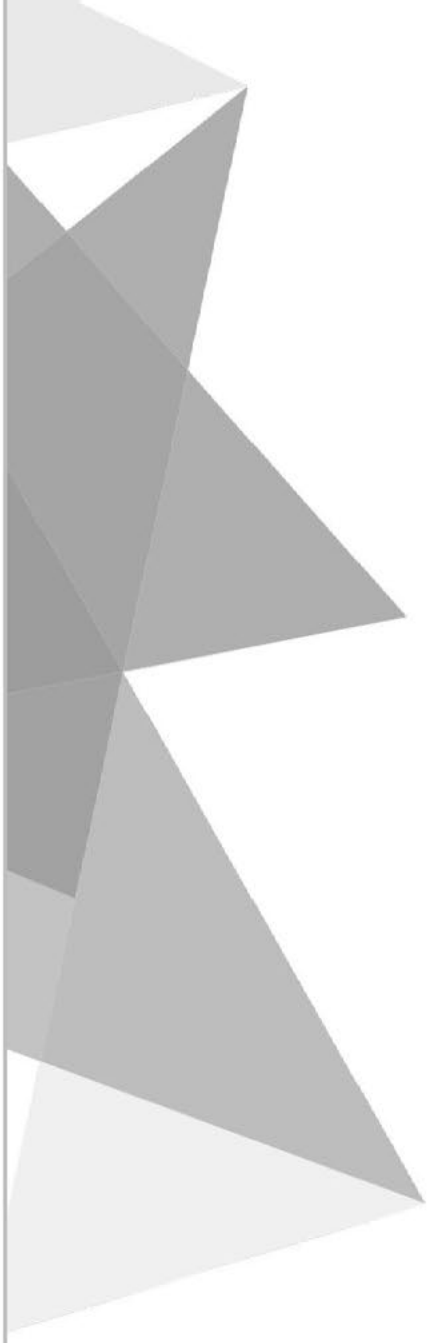
LES ENJEUX ET FINALITÉS DE LA DÉMARCHE

Une évaluation qualitative du PTI centrée sur les forces et faiblesses du mode de gouvernance au regard de l'objectif d'amélioration de la prise en charge des publics en insertion

PARTIS-PRIS METHODOLOGIQUE

• Une évaluation plus particulièrement centrée sur des actions menées par plusieurs partenaires à la fois :

1. l'accompagnement global (PE / CD)
2. les plateformes mobilité (CD / PE / CR / communes / PLIE / ML)
3. les chantiers formation-insertion (CR / CD)
4. IAE (DIRECCTE / CD / CR / PE)
5. actions parrainage (DIRECCTE / CD / DRDJSCS)
6. action « l'emploi d'abord » - Handicap et insertion (CD / AGEFIPH)
7. apprentissage des savoirs de base (CR / CD / PE / centres sociaux / communes)
8. action CPVA (CAF / MSA / CD)



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

PARTAGE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

- Enjeu n°1 : la lisibilité du document
- **L'élaboration conjointe du PDI et du PTI (2013) : 3 axes stratégiques - 10 objectifs stratégiques - 33 objectifs opérationnels - 114 actions**

+	<ul style="list-style-type: none"> - Un temps fort de mobilisation et de valorisation de l'action des partenaires autour d'orientations communes - Une forte proximité entre les documents, le PTI étant conçu comme la déclinaison opérationnelle du PDI 	-	<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique qui s'est essouffée avec le temps : le PTI devenu un « catalogue » d'actions auquel les partenaires signataires se réfèrent peu - Un foisonnement d'actions contribuant à la complexité du document, en particulier pour les personnes n'ayant pas participé à son élaboration
----------	---	----------	---



Perspective : un document plus synthétique, reposant sur des objectifs moins nombreux mais plus précis dans leurs déclinaisons opérationnelles

PARTAGE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

- **Enjeu n°2 : des actions à degré de partenariat différencié**
- **Relevant d'une mise en œuvre par un et un seul partenaire** et de l'application stricte de ses prérogatives
 - Objectif : Rendre visible l'action de chacun des partenaires dans le champ de l'insertion.
- **Relevant d'une mise en œuvre concertée par deux ou plusieurs partenaires**, d'une action relevant d'un partage ou d'une délégation de compétences. Ces actions donnent lieu, le plus souvent, à l'établissement de conventions.
 - Objectif : Renforcer l'impact de l'action sur les territoires ou la diffuser, toucher de nouveaux publics.
- **Relevant d'un montage d'actions partenariales et exorbitantes du droit commun**
 - Objectif : Mobiliser des partenaires non signataires du PTI – Innover dans le domaine de l'insertion.



Perspective : une présentation différenciée des actions selon le degré de partenariat

PARTAGE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

- Enjeu n°3 : des engagements difficilement mesurables, des partages de responsabilités non systématiquement définis
- **L'allocation des moyens définie prioritairement en référence à des cadres extérieurs au PTI** (orientations fixées au niveau national ou conventions), avec plusieurs effets induits :

+

<ul style="list-style-type: none"> • Allocation des moyens selon une logique de complémentarité • Renforcement de la qualité des partenariats bilatéraux ou tripartites • L'association de partenaires non signataires du PTI • L'accélération de la mise en œuvre de certains chantiers (ex : la CAPI). 	<p style="text-align: center;">-</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dispersion des partenariats et une moindre lisibilité du PTI • Des critères d'évaluation des engagements non renseignés ou complexes à mesurer, du fait que les engagements pris dans le PTI sont essentiellement qualitatifs • La difficulté de procéder à l'évaluation des résultats et impacts du PTI
--	---



Perspective : des fiches-actions opérationnelles relatives aux actions partenariales, précisant les responsabilités de chacun en termes de pilotage, les résultats attendus et critères d'évaluation

PARTAGE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

- Enjeu n°4 : l'intrication des documents directeurs de politique publique et la complexité des organisations
- **Une approche large des enjeux d'insertion** intégrant les problématiques sociales connexes (logement et santé notamment)

+	<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne complémentarité du PTI avec les documents directeurs supra-départementaux (ex : PON FSE, Plan régional de lutte contre l'illettrisme) 	-	<ul style="list-style-type: none"> • La difficulté à obtenir des réalisations effectives dans le cadre du PTI concernant les champs connexes • Des documents départementaux (ex : PDALHPD) et infra-départementaux (ex : contrats de ville) faiblement articulés au PTI • L'existence perçue de cloisonnements internes aux institutions (ex : entre les directions du Département, les services de l'Etat, au sein de la Région, etc.)
---	---	---	--



Perspective : une approche plus resserrée sur les thématiques relevant du champ de l'insertion sociale et professionnelle ; une contribution des autres Directions et Services à sécuriser autour d'un nombre limité d'engagements précisément définis

PARTAGE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

- Enjeu n°5 : une ambition de territorialisation inaboutie
- **Une démarche de territorialisation rendue complexe par la conjonction de plusieurs facteurs :**
 - Des évolutions de périmètres institutionnels concomitantes à l'élaboration du PDI et du PTI (territorialisation de l'action sociale départementale) ;
 - Des découpages territoriaux différents entre les partenaires ;
 - Des moyens humains contraints pour l'animation de la politique locale d'insertion ;
 - Des fonctionnements différents selon les PTS, liés à des différences au niveau des besoins des publics, des tissus d'acteurs locaux, des ressources humaines, etc. ;
 - Des démarches de « Pactes territoriaux » locaux, pouvant introduire une forme de confusion et une prise en compte différenciée du PDI/PTI.

PARTAGE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

- Enjeu n°5 : une ambition de territorialisation inaboutie (suite)

+	-
<ul style="list-style-type: none">• L'apparition de partenariats locaux et de collaborations informelles sur les territoires• Des instances locales (ERI) permettant d'améliorer la fluidité de l'échange d'informations entre les professionnels	<ul style="list-style-type: none">• Malgré la volonté exprimée au sein du PTI, un faible niveau de formalisme des diagnostics et plans d'actions locaux



Perspective : l'affirmation de la dimension territorialisée du PTI, à travers l'élaboration de feuilles de route territoriales, comprenant un diagnostic et des priorités locales prises en déclinaison de la stratégie départementale

PARTAGE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

- Enjeu n°6 : un système de gouvernance complexe
- Une **juxtaposition d'instances**, chacune demeurant compétente pour décider de ses propres orientations (ex : CDIAE, accompagnement global, convention d'orientation et d'accompagnement, etc.), avec plusieurs effets induits :

+	<ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité de la prise de décisions et le renforcement des partenariats bilatéraux ou trilatéraux 	-	<ul style="list-style-type: none"> • Une démultiplication des espaces d'échanges d'information et du nombre de réunions • La difficulté à créer de la transversalité entre les instances propres à chaque dispositif • Les instances du PTI (comités technique et pilotage) réunies de façon peu fréquente et insuffisamment formalisées pour permettre d'optimiser les circuits de prise de décisions
---	---	---	---



Perspective : la définition et la stabilisation d'un schéma de gouvernance départementale, articulé avec les instances existantes

PARTAGE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

- Enjeu n°7 : l'amélioration du processus d'accueil et d'orientation des allocataires du RSA
- Un **travail partenarial réalisé pour réduire les délais d'orientation des publics** vers un référent et augmenter le taux de contractualisation

+	<ul style="list-style-type: none"> • La formalisation d'engagements dans le cadre d'une nouvelle convention partenariale d'orientation et d'accompagnement, assortie d'objectifs quantifiés • La résorption progressive des situations de personnes sans référent / en attente d'orientation • Une diminution du délai d'orientation • Un taux de contractualisation en hausse 	-	<ul style="list-style-type: none"> • Un délai de contractualisation qui s'allonge, passant de 64 jours en 2016 à 73 jours en 2017
---	--	---	--



Perspective : la poursuite du travail visant à réduire les délais d'orientation dans la perspective d'une contractualisation Etat / Département sur ce point (cf. Plan pauvreté) ; l'essaiage des initiatives locales visant à améliorer le fonctionnement et l'impact des plateformes d'orientation

PARTAGE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

- Enjeu n°8 : le développement de la communication à destination des professionnels et du public

+	<ul style="list-style-type: none"> • Des initiatives visant à améliorer la lisibilité de l'information à destination des personnes (courriers, site internet, plateformes d'orientation, campagne de communication) • Le développement de la communication en direction des professionnels (Plateforme d'échanges des partenaires de la solidarité)
-	<ul style="list-style-type: none"> • L'expression d'une problématique persistante de communication entre les prescripteurs et les personnes accompagnées • Une offre d'insertion qui ne parvient pas toujours aux personnes, qui n'y accèdent pas directement



Perspective : le développement de la mise en réseau des professionnels à des fins de coordination autour des situations individuelles ; la perspective d'un accès direct des bénéficiaires à l'offre d'insertion

PARTAGE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

- Enjeu n°9 : la participation des usagers

+

- Des démarches de participation particulièrement riches et nombreuses...

-

- ...mais qui restent essentiellement portées par le Département, et qui sont demeurées ponctuelles
- Pas d'investissement partenarial ni d'institutionnalisation de la participation, bien que cela constitue un objectif stratégique du PTI



Perspective : la nécessité de préciser les formes de la participation, en s'inspirant des expériences développées dans d'autres Départements

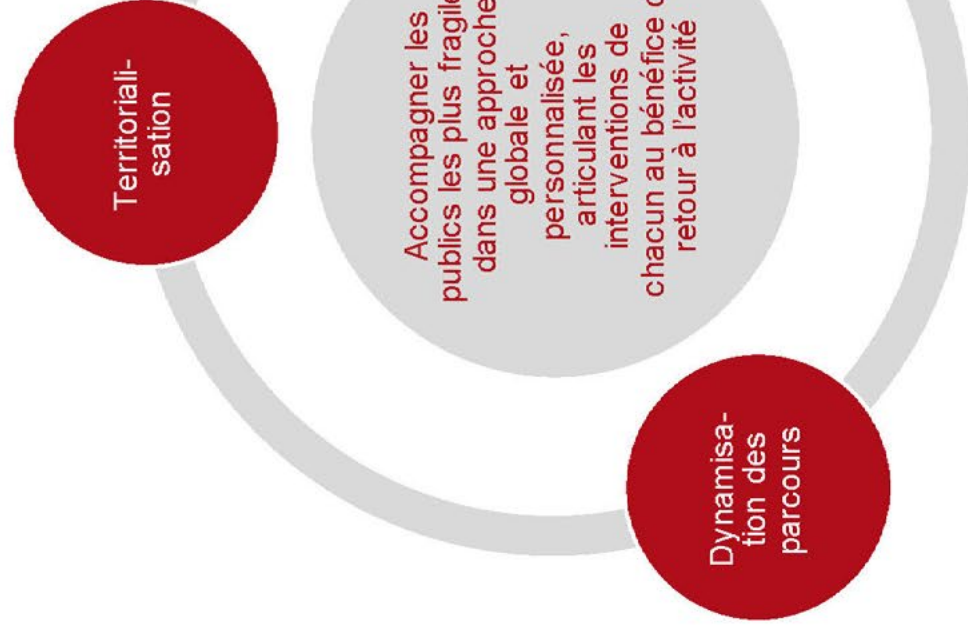
PARTAGE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION ET PERSPECTIVES

- Enjeu n°10 : une meilleure articulation et cohérence des offres de services
- Un « catalogue » d'actions ayant permis de faire évoluer les pratiques professionnelles selon trois axes principaux :
 - La cohérence et l'articulation des offres de services, à travers la mise en lien de partenaires n'ayant pas ou peu d'habitudes de travail en commun (ex : l'accompagnement global), la mobilisation de partenaires non signataires du PTI et/ou éloignés des politiques d'insertion (ex : dans le cadre des CFI) ;
 - L'évolution des modes d'intervention et/ou des publics-cibles, dans le sens d'une plus grande individualisation des réponses aux besoins des bénéficiaires et d'une approche globale des individus (ex : l'Emploi d'abord, les plateformes mobilité), ou encore d'un ciblage des publics bénéficiaires du RSA (ex : le parrainage) ;
 - La prise en compte de la spécificité des contextes locaux, notamment dans le but d'encourager l'essaiimage sur les territoires ruraux (ex : plateformes de lutte contre l'illettrisme, CPVA).

LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU PROCHAIN PTI

▪ La finalité et les valeurs cardinales du prochain PTI

- La définition de feuilles de route territoriales
- Des instances locales pour le suivi de la mise en oeuvre du PTI



- L'accès aux droits et la lutte contre le non recours
- La maîtrise des délais et l'amélioration des outils
 - Des engagements mesurables

- Le développement de la participation
- L'accès direct à l'information sur l'offre d'insertion

LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU PROCHAIN PTI

- La structuration prévisionnelle du prochain PTI
- 1. De grands engagements en matière d'insertion
 - Les axes et objectifs stratégiques prioritaires partagés par les partenaires signataires
 - La contribution de chaque signataire à leur mise en œuvre, y compris au titre de l'application stricte de leurs prérogatives
- 2. Des déclinaisons opérationnelles relatives aux actions partenariales
 - Un nombre limité de fiches-actions opérationnelles déclinant les chantiers prioritaires et précisant les responsabilités de chacun en termes de pilotage, les résultats attendus et critères d'évaluation
- 3. La définition d'un schéma de gouvernance
 - Des modalités de gouvernance clairement définies, aux échelles départementale et territoriales, précisant l'articulation avec les instances existantes
 - La définition du rôle de chaque acteur et de l'éventuelle implication des bénéficiaires
- 4. Vers l'élaboration de PTI locaux
 - Une méthodologie et un cadre communs pour l'élaboration de « feuilles de route » territoriales à l'échelle des PTS, qui seraient ensuite responsables de la mise en œuvre et de l'animation locale de cette démarche

ANNEXE 2 :

Témoigner du RSA : échanges, besoins et améliorations

« Témoigner du rSa : échanges, besoins et améliorations »

Synthèse de l'étude

Conseil Départemental de Gironde

« Témoigner du rSa : échanges. besoins et améliorations »

Etude réalisée par l'agence ASDO Etudes à la demande du département de la Gironde. Elle a bénéficié du soutien du financier du Fonds Social Européen – avril 2017 – Mars 2018.

Nombre de personnes rencontrées par Pôle Territorial de Solidarité

Dans la perspective de la révision de son Pacte Territorial d'Insertion (PTI) en janvier 2018, le Département de la Gironde a souhaité entamer **une réflexion sur les besoins des personnes allocataires mais aussi sur leurs ressources et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer au quotidien**

Dans cette perspective le Conseil départemental de la Gironde a souhaité recueillir directement l'expérience et le témoignage de personnes allocataires du rSa en réalisant une étude qualitative qui vise à :

- **Recueillir les besoins** des allocataires du rSa que cela soit sur le plan social, professionnel, citoyen... et les interviewer sur le dispositif d'insertion.
- **Produire des recommandations** permettant de faire évoluer l'offre proposée

L'étude se fonde sur les **entretiens réalisés auprès de 52 personnes allocataires du rSa d'âge, de sexe, d'ancienneté, de type d'accompagnement et de territoire différents. Cet échantillon est illustratif de la diversité de la population et de ses besoins.** Il ne visait pas à une représentativité statistique, mais bien l'identification d'une pluralité de profils, de parcours et de besoins.

Nombre de personnes rencontrées par âge, sexe et ancienneté d'inscription dans le dispositif.

Sexe		Ancienneté			Age			
F	H	< 1 an	1 à 3 ans	+ 3 ans	- de 25 ans	25-39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans et plus
27	25	13	20	19	3	19	21	9



Afin de valider la pertinence des outils de recueil et des principaux points d'analyse à développer, l'étude s'est appuyée sur un « **Collectif de réflexion** » réunissant des **personnes allocataires du rSa**. Celui-ci est composé de 11 personnes bénévoles, qui ont suivi la totalité de la démarche.

Il s'est réuni à plusieurs reprises pour **réfléchir collectivement à la méthodologie, aux outils de recueil de l'information et pour participer à l'analyse des résultats**. Le dernier « collectif de réflexion » a associé un groupe de professionnels pour une séance de travail autour des préconisations.

Cette synthèse présente **les grands enseignements de l'étude**.

La perception par les personnes allocataires du rSa de la « potentialité » de leur territoire

Le rapport au territoire de résidence qu'entretiennent les personnes allocataires du rSa peut avoir un impact sur leur inscription dans des démarches d'insertion qu'elles soient de nature sociale ou professionnelle (inscription dans des associations, démarches de recherche d'emploi et/ou de formation, démarches au niveau social, développement de projet...).

Les territoires offrent bien entendu des possibilités d'emploi, des niveaux de services et des moyens de mobilité différents. Néanmoins, on remarque que **les personnes qui sont davantage insérées dans des réseaux sociaux et/ou disposent de qualifications professionnelles s'approprient mieux leur environnement et ses potentialités**. Ils se saisissent des différentes possibilités d'emploi et envisagent éventuellement d'y développer une activité en lien avec les besoins identifiés.

Des territoires ruraux vécus comme des enclaves par certains et des territoires d'expérimentation pour d'autres

Les personnes qui bénéficient de possibilités de mobilité, d'un projet en développement et d'un réseau social conséquent ont une vision positive de leur territoire. Elles peuvent notamment mobiliser leur réseau pour du soutien ponctuel ou pour le développement de leur activité professionnelle ou associative.

Concernant les territoires ruraux, ces habitants mettent en avant :

- son potentiel touristique
- l'existence d'initiatives locales et citoyennes
- l'interconnaissance et l'entraide
- la possibilité de vivre avec des ressources financières réduites

Leur lecture des potentialités du territoire a des effets positifs sur les démarches initiées ainsi que sur la perception de leur quotidien.

A l'inverse, certaines personnes rencontrées en territoire rural en ont une vision particulièrement négative (ils le perçoivent comme une « enclave, sans opportunité d'emploi, nécessitant des déplacements chronophages et coûteux). **Ils sont davantage isolés et sans projet professionnel, par ailleurs, ils n'y identifient que peu de ressources et de potentiels**. Leur lecture du territoire a des effets négatifs sur les démarches engagées, leur isolement se renforce et ils ne parviennent plus à se projeter du fait de leur situation.

Des territoires urbains qui semblent prometteurs aux profils les plus qualifiés ou aux entrepreneurs....

La majorité des personnes rencontrées vivant au sein d'un espace urbain le perçoivent positivement et l'envisagent comme un atout pour développer de nouveaux projets. Elles identifient les différentes offres à mobiliser pour répondre à leurs problématiques et bénéficient d'une mobilité plus aisée.

Ce même territoire apparaît néanmoins moins porteur pour certaines catégories de personnes : il s'agit notamment d'urbains peu qualifiés souffrant de leurs conditions de travail ou de seniors qui mettent en avant la difficulté à pénétrer des réseaux professionnels bien établis.

Le repérage et l'appropriation des ressources de chacun des territoires est un enjeu majeur. L'accompagnement dans la lecture de leurs potentialités et pour une meilleure identification de l'offre peut permettre aux personnes de vivre différemment leur territoire. Cette lecture plus positive aura pour effet de renforcer les dynamiques de construction de projet et l'initiation de démarches professionnelles et sociales.

Des difficultés récurrentes dans le quotidien des allocataires

Au-delà de la diversité des publics et des territoires, des difficultés sont récurrentes et vont jouer sur les possibilités d'insertion des allocataires.

Les **obstacles** présentés comme étant les plus **pénalisants** dans les dynamiques de recherche d'emploi et de formation sont **le manque de qualification ou d'expérience professionnelle**, les problématiques de **mobilité** et de **santé** ainsi que **l'isolement social**.

Les principales difficultés évoquées par les personnes interrogées :



Note de lecture : 18 personnes ont cité le manque de qualification ou d'expérience comme étant l'une des trois principales difficultés à leurs parcours, (certaines personnes ont pu citer plusieurs difficultés à la fois, expliquant que le total du graphique excède le total des 52 entretiens réalisés).

1. Des difficultés de mobilité qui persistent malgré l'existence de nombreux dispositifs

La problématique de mobilité est perçue comme une des difficultés les plus importantes des publics allocataires du rSa dans l'accès à un emploi. Selon une étude menée par le laboratoire de la Mobilité inclusive portant sur la mobilité et l'emploi, **54% des personnes les plus fragiles socialement déclarent avoir déjà renoncé à un travail ou à une formation faute de moyen pour se déplacer.**

Pour autant les personnes allocataires du rSa ne sont pas par nature « immobiles ». Elles ont pu connaître des trajectoires géographiques parfois importantes au cours de leur vie.

Ainsi leurs trajectoires résidentielles témoignent de déplacements géographiques parfois nombreux (pour des raisons professionnelles, familiales, ...), elles rencontrent néanmoins souvent d'importantes difficultés dans leurs trajets quotidiens.

Des moyens de locomotion personnels réduits et des offres difficiles à mobiliser.

L'absence de permis ou des difficultés à financer les frais engendrés par l'utilisation d'une voiture concernent une majorité d'allocataires rencontrés. Ils font face à une problématique de mobilité d'autant plus cruciale que les offres d'emplois qui leur sont les plus accessibles sont aussi celles qui demandent le plus de mobilité : travail intérimaires, emplois à horaires atypiques, emplois du secteur des services à la personne, etc.

Bien que différentes offres existent pour soutenir la mobilité, les personnes soulignent les difficultés qu'elles ont pu rencontrer pour les mobiliser.

La principale difficulté concerne la « multiplication des conditionnalités »¹. Différentes conditions sont généralement à remplir pour pouvoir bénéficier des offres proposées par le Département, la CAF ou certaines associations (aides financières pour passer le permis, micro-crédit pour l'achat d'une voiture, achat d'un véhicule via un garage solidaire,...). **Les prérequis pour pouvoir accéder à l'offre** (nécessité de fournir une caution, reste à vivre suffisant pour bénéficier d'un micro-crédit, ...) **complexifient sa lecture ainsi que sa mobilisation.**

¹ Cette notion a notamment été développée par P. Warin et désigne les différentes conditions que les personnes doivent remplir pour pouvoir accéder à une offre. Philippe Warin, *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Livres cours - politique », 2016, 242 p.

Une offre en transports publics accessible mais parfois insuffisante

La quasi majorité des personnes interrogées disposait d'une carte de transport public gratuite couvrant au moins le territoire de leur commune. Néanmoins, l'offre, notamment en territoire rural ne permet pas de répondre à tous les besoins en termes de mobilité (fréquences, horaires et/ou trajets en inadéquation avec les besoins).

L'activation de solidarités de voisinage ou familiale comme réponse aux problématiques de mobilité

Pour répondre à ces différentes problématiques les personnes sollicitent bien souvent leur réseau personnel. La question de la mobilité illustre de façon assez significative, **l'activation de solidarités de voisinage ou familiale avant le recours à l'aide institutionnelle.**

2. L'isolement social, une difficulté majeure rencontrée

Environ 30% des personnes rencontrées ont indiqué particulièrement souffrir d'isolement social. Il s'agissait notamment de **jeunes couples de milieu rural** et de **personnes de plus de 50 ans** (en milieu rural et urbain).

Deux types de profils peuvent être distingués :

Des personnes qui s'isolent à leur entrée dans le dispositif

Avec la perte de leur emploi, les personnes perdent leur réseau professionnel. La diminution de leurs ressources s'accompagne d'une diminution des opportunités de sorties et donc de sociabilité avec les proches.

Des personnes pour qui la situation d'isolement se renforce au cours de leur parcours

Pour d'autres personnes, souvent plus âgées, le processus d'isolement s'est enclenché avant la perte de leur emploi. La situation antérieure de précarité professionnelle et économique avait commencé à étioiler les différents supports sociaux. Des tensions familiales pouvant être liées aux difficultés financières, ont progressivement débouché sur une rupture des liens.

L'isolement est souvent associé à un sentiment d'illégitimité sociale et de stigmatisation particulièrement fort. Dans leurs relations sociales les personnes allocataires se sentent associées à une image négative, ce sentiment les conduisant à un repli vers l'espace domestique. Pour éviter toute situation qui risquerait d'être stigmatisante, plusieurs personnes n'évoquent pas le fait qu'elles perçoivent le rSa, y compris avec leur famille. Elles n'osent plus solliciter leurs proches ou leur réseau du fait de leur « statut d'allocataire ». **Ces situations d'isolement et**

ce sentiment « d'illégitimité sociale » peut se traduire par du non-recours aux droits.

Les conséquences de l'expérience d'un travail déqualifié ou de formations « inadaptées »

1. Des propositions d'emploi perçues comme peu attractives

Les expériences professionnelles passées, influent sur l'inscription des personnes dans une dynamique de retour à l'emploi et sur leur projection dans l'avenir.

Le travail intérimaire, notamment en milieu rural, apparaît souvent aux personnes enquêtées comme seul type d'emploi accessible. Les postes décrits sont néanmoins précaires et peu formateurs, considérés comme dégradants et ne permettant pas aux personnes peu qualifiées de construire un véritable projet professionnel. Le travail intérimaire peut ainsi conduire à un essoufflement des personnes voire à un retrait progressif du monde du travail.

Les expériences en « contrats aidés » sont contrastées.

Dans certains cas les conditions de travail ou le contenu du poste n'ont pas favorisé un rapport positif à l'emploi. A l'inverse, dans d'autres cas, ces contrats sont présentés comme ayant constitué une première étape vers un retour à l'emploi, en favorisant notamment une reprise de confiance dans ses habiletés.

Concernant les emplois au sein d'une SIAE, bien que les personnes concernées puissent en identifier les limites, elles soulignent également l'apport social important de ces structures et le gain en termes de confiance en soi.

Les personnes rencontrées et le Collectif de Réflexion déplorent par ailleurs des propositions d'emploi « sans humanité », notamment dans le domaine des services à la personne. Ces postes seraient caractérisés par des conditions de travail difficiles qui ne permettraient ni d'effectuer les tâches de façon satisfaisante, ni d'entretenir une relation humaine avec les personnes accompagnées.

La perception du travail proposé a un impact particulièrement important lors de la considération des « coûts de transaction »² induits par un passage du rSa à une activité salariée. Comme toute personne à la recherche d'un emploi, les personnes allocataires du rSa considèrent les avantages et les inconvénients à la reprise d'une activité professionnelle. Les entretiens ont montré qu'au-

delà des aspects financiers et organisationnels, des temps et des coûts de déplacement, **la « dimension humaine, sociale et statutaire » du travail proposé est centrale.** Si celui-ci est jugé trop dégradant ou « inhumain », les personnes hésitent à s'y engager et ce, malgré les potentiels gains financiers.

Les acteurs de l'emploi souhaitant souvent privilégier un retour rapide vers l'emploi pour les personnes qu'ils accompagnent ne comprennent pas toujours cette posture. Ces différences de perceptions entre les acteurs de l'emploi et les personnes demandeuses d'emploi ne facilitent pas le dialogue et peuvent complexifier les relations dans un contexte de tensions de recrutement sur certains métiers.

2. Des attentes fortes envers la formation souvent déçues

L'accès à la formation est considéré par de nombreuses personnes comme un levier central afin de trouver ou retrouver un emploi, et soulève donc d'importantes attentes. Néanmoins, les personnes enquêtées ont manifesté leur déception par rapport à l'offre proposée. Celle-ci est évaluée comme étant :

- « trop théorique » et manquant parfois l'essentiel
- n'aboutissant pas forcément sur un emploi
- peu adaptée à leur situation et à leurs besoins

La question de l'élaboration des parcours de formation et de l'information délivrée aux personnes sur le champ de la formation apparaît ainsi comme un sujet majeur. Si le référent n'est généralement pas la personne qui réalise la prestation d'orientation professionnelle (sous traitée à un prestataire spécialisé), il est néanmoins celui qui active ou peut activer la demande de formation. **Les personnes attendent du référent qu'il puisse leur apporter un éclairage très précis sur les choix de formations, la plus-value et les contraintes de celles-ci.**

Son travail de médiation nécessite donc qu'il soit en capacité d'expliquer à la personne le fonctionnement de la formation professionnelle, le cheminement pour travailler son projet ou orientation professionnelle et les différentes méthodes qui existent.

² Cette notion a notamment été développée par François Dubet et Antoine Vérétout, dans l'article Une « réduction » de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI?. In : Revue française de sociologie, 2001, 42-3pp.407-436

1. Des difficultés d'accès à l'offre

Les personnes interviewées ont souvent exprimé un sentiment de mécontentement et/ou d'incompréhension quant aux administrations. Elles saisissent souvent mal le fonctionnement des institutions qu'elles fréquentent (CAF, Pôle emploi, Conseil départemental, mairies, tribunaux, MDPH...). Elles regrettent également le manque de communication ou la communication d'informations contradictoires.

Des difficultés à identifier l'offre qui engendre du non-recours

L'offre est généralement mal maîtrisée par les personnes rencontrées. Leur connaissance est alimentée par les proches ou par différents professionnels qui en donnent une vue partielle et parfois inexacte. Si une minorité de personnes semble savoir où mobiliser l'information, la plupart sont « dépendantes » des informations fournies par leur référent.

Les personnes enquêtées mettent également en avant l'inadaptation de la communication qui leur est destinée. Elles le relèvent à l'égard des organismes payeurs. Difficultés à accéder aux services par téléphone, changement permanent d'interlocuteurs, absence de personne ressource.... **Ces problématiques de communication entraînent des difficultés d'accès aux droits.**

Plus de la moitié des allocataires rencontrés a fait état d'une situation de non-recours à une prestation (sociale ou autre) du fait d'une méconnaissance du système et de l'absence d'orientation appropriée au moment opportun. Ces personnes n'ont parfois pas demandé leur droit au chômage, n'ont pas fait de demande de logement social, d'aides aux transports, alors même qu'ils remplissaient les conditions pour en bénéficier.

La difficulté à accéder à une information fiable

Plusieurs personnes enquêtées ont témoigné de la complexité à accéder à une information fiable, y compris lorsque ces informations sont délivrées par les professionnels qui les accompagnent.

La multiplicité de critères régissant les aides rend complexe pour les personnes ET pour les professionnels l'intelligibilité de l'offre mobilisable et ses conditions d'éligibilité. Cela provoque dans plusieurs cas un sentiment «

d'injustice » (« je n'ai droit à rien ») ou d'iniquité de traitement.

L'étude pointe de manière récurrente ce qui s'apparente à une problématique de communication « structurelle » entre les acteurs de l'insertion (les « émetteurs ») et les personnes (« les récepteurs »). **Cette problématique de communication est lourde de conséquences puisqu'elle peut freiner ou complexifier l'accès aux droits et surtout elle génère une perte de « sens » de la politique menée.**

Dans certains cas la perte de sens est littérale, de nombreuses personnes ne comprennent pas les mesures et les conditions d'accès des différents dispositifs proposés.

Des incompréhensions concernant le fonctionnement même de l'allocation rSa

Deux dimensions principalement font l'objet d'incompréhensions par certains bénéficiaires du rSa :

- **La méconnaissance des principes de calcul** qui ne permet pas d'anticiper la fluctuation des ressources.
- **L'incompréhension de l'articulation RSA/prime d'activité** qui génère des surprises sur le montant des allocations perçues.

La compréhension des principes de calcul du RSA est un élément majeur pour les personnes tant la fluctuation de cette ressource comporte des enjeux sur leur quotidien. Or, on remarque que ces modalités restent souvent incompréhensibles pour les allocataires.

2. Un sentiment de lassitude

Les démarches administratives ont également un impact fort sur le quotidien des personnes interrogées en termes de temps consacré, d'énergie déployée mais aussi de confiance et d'estime de soi. Les démarches administratives à effectuer semblent continues, elles concernent le logement, la santé, la scolarité, le domaine financier,... Les personnes interviewées font part d'un important sentiment de découragement face au cumul de démarches à effectuer pour résoudre les problématiques qu'elles affrontent au quotidien.

Ce sentiment de découragement est renforcé lorsque les informations transmises sont contradictoires.

3. Une relation aux administrations qui peut entraîner un sentiment de stigmatisation

Les personnes interviewées se sentent parfois déconsidérées du fait de leur « statut » d'allocataire du rSa. **Elles**

témoignent d'un fort sentiment de stigmatisation et préfèrent parfois ne pas faire référence à leur situation y compris avec leurs proches. Dans le cadre des démarches qu'elles mènent, le regard porté sur leur situation peut les affecter profondément : certains des enquêtés ont été confrontés à des refus de soin par exemple dès lors qu'ils énonçaient être bénéficiaires de la CMU, d'autres ont fait part d'expériences auprès d'avocats qui refusaient de les défendre au titre de l'aide juridictionnelle ; ...Les membres du Collectif de réflexion pointent également, comme plusieurs personnes interrogées, la « violence symbolique » que représente la demande récurrente de « justification » de la part des institutions. Ces demandes réitérées peuvent être vécues comme dégradantes, infantilisantes et culpabilisantes.

Au-delà des problématiques d'incompréhension évoquées, **les conditions matérielles d'accueil (aspect et convivialité des lieux, localisation...)** et **la sémantique utilisée peuvent « marquer négativement » les relations entre l'administration au sens large et les personnes.**

Les termes employés, les conditions d'accueil, le temps accordé sont particulièrement signifiants dans la relation à la personne. Un sourire, le partage d'un café, un face-à-face auquel ne fait pas obstacle un écran, raccompagner la personne à la porte de son bureau, prendre le temps...autant de postures qui alimentent l'horizontalité des relations.

Un accompagnement parfois incompris ou vécu comme étant insuffisant ou inadapté

Près de la moitié des personnes interrogées a exprimé une insatisfaction quant à l'accompagnement, souvent vécu comme étant trop **distancié** et **peu personnalisé**. La **difficulté à concilier accompagnement « social » et « professionnel »** a également été soulignée. Par ailleurs, l'étude fait ressortir pour une grande part des personnes interviewées, une absence d'appropriation de l'accompagnement proposé et donc une absence de sens dans les propositions qui leur sont faites. Interrogées sur les grandes étapes de leur accompagnement, peu d'entre elles ont été en mesure de le retracer.

Elles manifestent en particulier des incompréhensions concernant :

- le choix du référent RSA
- la cohérence dans les propositions qui leur sont faites.

Enfin, elles soulignent les effets contre productifs de la démultiplication des interlocuteurs.

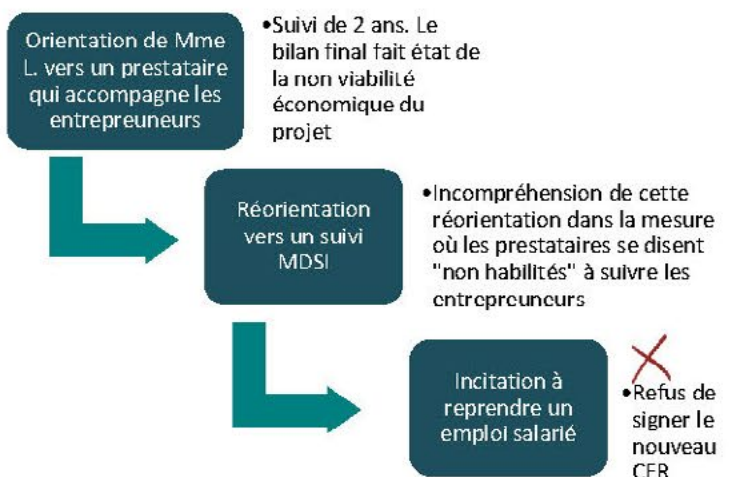
1. Des orientations ou réorientations incomprises par les personnes rencontrées

Des accompagnements parfois vécus comme inadaptés

Un quart des personnes exprime une insatisfaction concernant leur orientation. Elles se sentent « immobilisées » dans un accompagnement jugé inapproprié. Elles disent ne pas comprendre les raisons de leur orientation vers tel ou tel référent.

Dans les situations concernées, les personnes ont fait part de leur désengagement de l'accompagnement. Elles n'y trouvaient plus de sens et estimaient que les propositions faites ne correspondaient pas à leurs besoins. C'est le cas de Mme Maurine L. qui a mis un terme à son accompagnement après sa réorientation vers un suivi MDSI qu'elle jugeait inadapté à son statut d'artisan.

Elle décrit ainsi son parcours d'accompagnement :



Des modalités de réorientations incomprises

Une part des personnes interviewées ont connu des changements de référents. Si les personnes ont été réorientées comme le prévoit la loi, elles ont fait part de l'absence de concertation sur cette décision qui s'impose à elles. Ainsi, plusieurs personnes rencontrées, réorientées vers le champ professionnel, après un suivi social estiment cette décision inadaptée. Cette réorientation non discutée, leur a semblé prématurée. Ces réorientations sont d'autant moins comprises lorsqu'elles sont transmises par courrier. De surcroît **la succession de référents sans passage de relais**

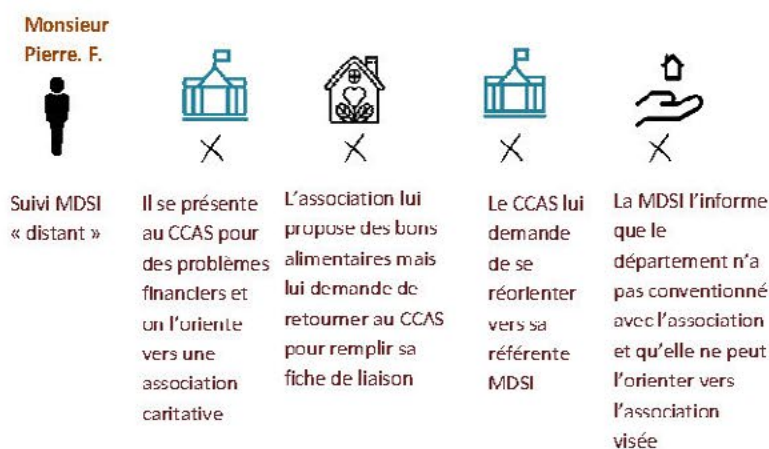
physique avec la personne peut *in fine* conduire à une dilution de la relation avec le référent.

2. Un manque de coordination entre les différents acteurs

La multiplication de professionnels autour d'une personne peut avoir l'effet inverse de celui recherché : l'absence de solutions ou l'incohérence des solutions faute de coordination. Le parcours de M. Jean-Pierre F, entre MDSI et CCAS témoigne de cette difficulté parfois rencontrée par les professionnels à orienter au bon moment et vers le bon partenaire.

- Un axe vertical qui témoigne de la **dynamique dans laquelle se trouve la personne**. Les parcours se positionnent sur un axe illustrant soit l'absence de dynamique engagée soit une dynamique « proactive » (démarches professionnelles et sociales engagées, soutiens mobilisés, etc.)
- Un axe horizontal qui témoigne de **la situation vis-à-vis de de l'emploi** : les parcours se positionnent sur un axe allant de l'absence d'emploi à l'emploi stable comme horizon envisageable. Les parcours en position intermédiaires représentant ceux étant marqués par l'emploi précaire.

L'effet de dispositif sur la mobilisation des aides sociales



Cette typologie illustre des vécus différents et de dynamiques engagées variées à un « moment donné » de la période au rSa. Il est nécessaire de préciser que les personnes, selon leur trajectoire peuvent évoluer d'un type de « vécu de la période au rSa » à un autre. Ils auront donc des besoins différents, en fonction de leurs difficultés et de leur situation à un instant T.

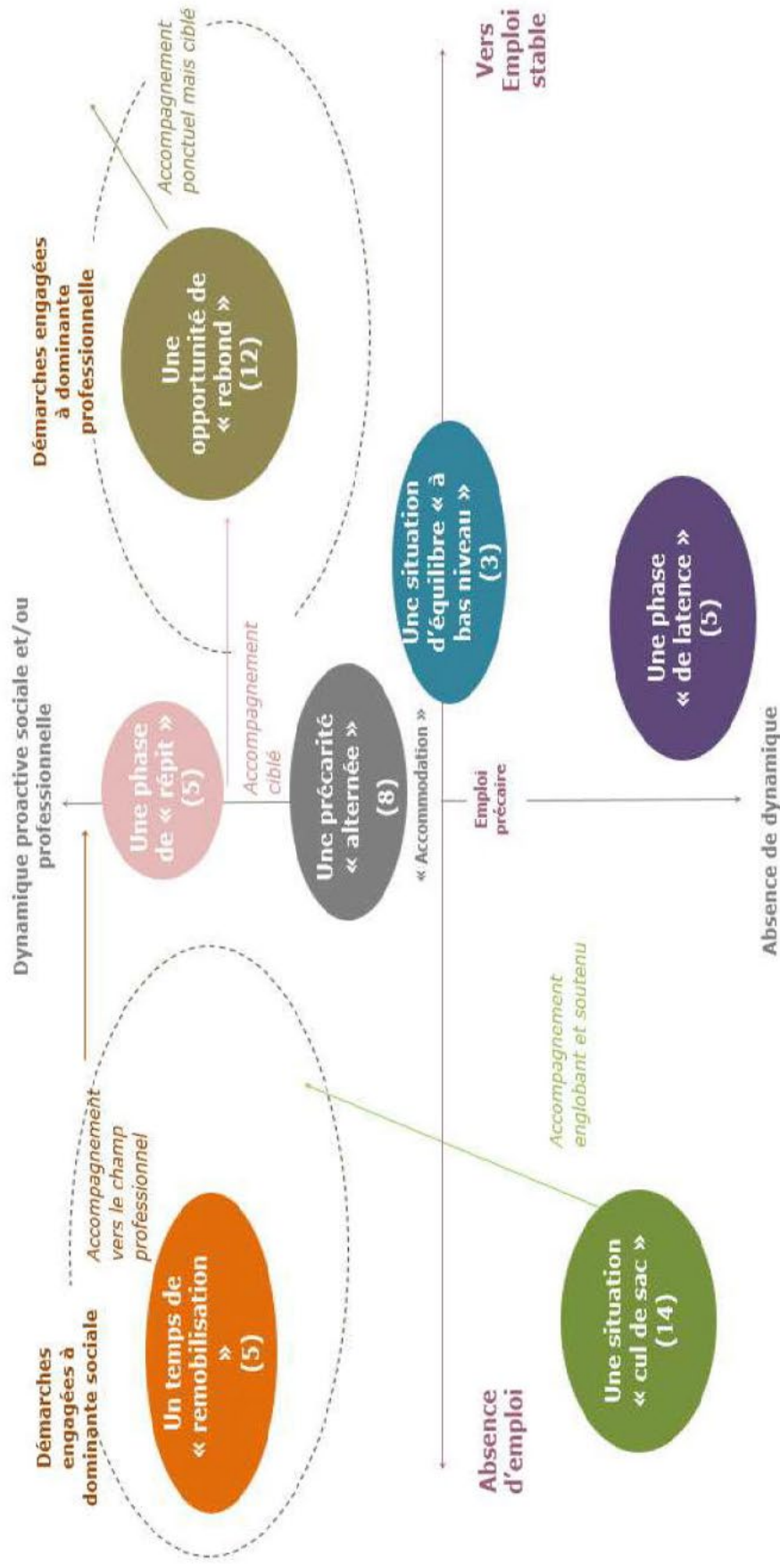
Les orientations inadaptées, les réorientations non choisies, les ruptures d'accompagnement, les informations contradictoires pénalisent grandement les parcours observés.

Mieux penser les accompagnements en prenant en compte les trajectoires des personnes

Les personnes sont souvent orientées vers un type d'accompagnement en fonction des difficultés sociales / professionnelles identifiées sur le moment, sans considérer l'ensemble de leur trajectoire ainsi que ses évolutions. **La "typologie du vécu" du RSA que nous avons élaborée suite aux différents entretiens est une première proposition de lecture globale et dynamique des besoins en termes d'accompagnement qui s'y rapportent.**

Chaque modalité de « vécu de la période au rSa », renvoie à des besoins spécifiques en termes d'accompagnement. Ces modalités sont positionnées sur deux axes structurants :

TYPOLOGIE DU « VECU DE LA PERIODE AU RSA »



Les différents types de vécu de la période au rSa :

Une opportunité de rebond

Les personnes vivent la période au rSa plutôt positivement dans la mesure où elles envisagent d'en sortir rapidement et ont un **projet professionnel/de formation défini**. Elles profitent parfois de cette période pour se former ou construire un nouveau projet professionnel en même temps qu'elles règlent leurs problématiques connexes (divorce, cessation d'activité, ...)

Les personnes souhaitent des conseils clairs et rapidement mobilisables sur la faisabilité de leur projet ou sur des problématiques spécifiques. Si elles ne bénéficient pas de l'aide adaptée au bon moment, leurs difficultés risquent d'augmenter.

Témo: ... - Avril 2018- CD Gironde

Une situation « cul de sac »

La sortie de la période au rSa semble bien souvent illusoire aux personnes qui vivent le rSa comme une situation « cul de sac ». L'isolement et le découragement se renforcent avec le temps et la diminution de la confiance qu'ils portent envers les institutions **les dissuade souvent d'engager des démarches sociales.**

Pour ce public, les participants au Collectif de Réflexion soulignent l'importance :

- De **les accompagner par étape** : de l'individuel au collectif/associatif pour une remobilisation progressive
- De **les inciter à mobiliser l'offre** notamment par des campagnes d'informations non stigmatisantes.

Un temps de remobilisation

Le rSa est vécu comme un temps opportun pour se reconstruire, étape par étape. **Un accompagnement soutenu leur a permis d'engager des démarches sociales** et de sortir progressivement de la situation d'isolement dans laquelle elles se trouvaient.

Les personnes inscrites dans ce profil souhaitent **un accompagnement très structurant** afin de résoudre leurs problématiques et d'initier des démarches qu'elles ne considèrent pas pouvoir effectuer de manière autonome. Elles aimeraient parfois entamer des démarches professionnelles (formations etc.) mais n'ont pas accès à l'offre car elles ne sont pas inscrites chez Pôle emploi.

Une situation d'équilibre « à bas niveau »

L'allocation perçue dans le cadre du rSa leur permet de développer des démarches personnelles, comme le **maintien d'une activité professionnelle indépendante** (néanmoins généralement peu rémunératrice). Pour elles, la reprise d'un emploi sur le court terme dans un secteur non choisi correspondrait à **une baisse de leur qualité de vie**. Elles préfèrent alors se maintenir dans un « **équilibre financier précaire** », en restant dans le dispositif.

Elles énoncent des souhaits vis-à-vis de la souplesse des règles du dispositif. **Elles souhaitent parfois un accompagnement spécifique pour développer leur activité.**

Une phase de latence

Les personnes concernées ont peu de perspectives d'évolution du fait de leur âge et font part d'un fort sentiment d'impuissance et de dévalorisation sociale.

Elles regrettent la formulation « d'injonctions contradictoires » lors de leur accompagnement : on leur demande de trouver un emploi tout en leur indiquant que cela n'a que peu de chance d'aboutir.

Une précarité alternée

Ce public peut être plus ou moins « éreinté » par l'enchaînement des périodes de formation (formation assistante de vie dépendance - formation de nettoyage industriel...) / emploi / rSa, mais garde généralement espoir de parvenir à une situation plus stable. Ils ont généralement un cercle social plutôt développé. Ils sont principalement confrontés à des problèmes de mobilité, à une précarité salariale et au manque de stabilité au niveau de leur situation professionnelle. **Ils regrettent de ne plus avoir accès aux mêmes offres ainsi que de subir une rupture dans l'accompagnement lorsqu'ils retrouvent un emploi en contrat court ou en intérim.**

Une phase de répit

La période au rSa est vécue plutôt comme une période de répit appréciée pour pouvoir régler des problématiques spécifiques (divorce, déménagement, cessation d'activité...) et/ou construire un nouveau projet professionnel. Les personnes rencontrées sont plutôt positives sur l'issue de cette période, mais à la différence des personnes inscrites dans « une opportunité de rebond » elles ne se sentent pas d'engager des démarches au niveau professionnel avant d'avoir réglé leurs problématiques connexes. Elles attendent généralement **un accompagnement ciblé** pour régler leurs problématiques avant de se relancer dans des démarches au niveau de l'emploi.

Trois enseignements majeurs peuvent être tirés de cette typologie.

Le premier d'entre eux est que les parcours des personnes ne sont pas réductibles à un profil sociodémographique (l'âge, la qualification par exemple). Ce qui importe c'est la situation de la personne et sa trajectoire.

Le second enseignement est la non linéarité des parcours. Les personnes ne passent pas toutes par les mêmes étapes, leur parcours est plus ou moins rapide et nécessite des formes d'accompagnement adaptés.

Le troisième enseignement est la nécessaire **articulation entre l'accompagnement dit social et l'accompagnement dit professionnel**. Ces deux dimensions sont les deux faces d'une même situation, elles doivent pouvoir être menées de manière concomitante et donc ne pas être disjointe dans le temps et en termes de type d'accompagnement.

Signatures :



Monsieur le Président du Conseil Départemental
de la Gironde



Madame la Préfète du Département de la Gironde



Monsieur le Président du Conseil Régional
Nouvelle Aquitaine



pôle emploi

Monsieur le Directeur Territorial de Pôle emploi



Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocation
Familiale de la Gironde (CAF)



L'essentiel & plus encore

Monsieur le Directeur de la Mutualité Sociale
Agricole (MSA)



Madame la Présidente de l'Union Départementale des Centres d'Action Sociale de la Gironde (UDCCAS)



Monsieur le Président de l'Association régionale des Missions Locales (ARML)



Monsieur le Président des PLIE de la Nouvelle Aquitaine (ALIENA)



Monsieur le Président du réseau de l'Insertion par l'Activité Économique de la Nouvelle Aquitaine (INAE)



Monsieur le Président de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH)

Fait à Bordeaux, le 1^{er} juillet 2019

gironde.fr/pacte-insertion

